

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 267, NOVEMBRE 2025



2 décembre pour
un autre budget

0,6%

**des violeurs
condamnés**

**LE CONSENTEMENT
ÇA S'APPREND**

#RASLEVIOL

**L'Évars entre
en classe**

Réchauffement climatique : l'addition

**Enseigner aujourd'hui,
c'est aussi faire face à
des situations complexes.
Troubles de l'apprentissage,
incivilité, accusations
ou parfois vrais actes
de violence, retour sur deux
témoignages qui illustrent que
les enseignants doivent être
accompagnés au quotidien.**

«Un jour, un parent en colère m'a agressée verbalement et physiquement à cause d'une note.» raconte Sofia. «J'ai dû porter plainte, j'ai eu des jours d'ITT et j'ai été incapable de retourner en classe pendant 6 mois tellement cet incident m'a affectée. Heureusement, j'étais assurée. J'ai été accompagnée pendant toute la procédure juridique et j'ai bénéficié d'un soutien psychologique pour m'aider à retrouver confiance. La MAIF a aussi couvert mes pertes de revenus pendant mon arrêt de travail.

Leur attention pour les enseignants est un vrai plus. »

Arnaud quant à lui a été mis en cause quand l'un de ses élèves a fait une réaction allergique grave en voyage scolaire : «L'élève a un PAI, allergie au poisson. Quand le serveur a déposé des toasts sur la table, je ne me suis pas méfié, ça ressemblait à des rillettes, c'en était d'ailleurs, sauf qu'elles étaient au poisson... L'élève s'en est sorti, heureusement, mais la famille a engagé ma responsabilité. J'étais écrasé par la culpabilité et incapable de me défendre. La MAIF a fait ce qu'il fallait et a même pris en charge les frais de justice.

J'ai bénéficié d'un accompagnement incroyable, calme et efficace, qui a même permis de renouer le dialogue avec la famille. »



Des outils pédagogiques gratuits en accès illimité

Vous, les enseignants, faites face à de nombreux défis: intégrer les élèves atteints de troubles de l'apprentissage au sein de la classe ou encore sensibiliser les jeunes à des sujets capitaux comme l'inclusion. Pour atteindre vos objectifs, vous avez besoin de matériel et d'outils adaptés. Consciente de ces enjeux, MAIF a conçu des ressources en collaboration avec des professionnels de l'éducation et validées par vos pairs. Harcèlement, gestes de premiers secours, décodage de l'info, troubles dys... Autant de sujets essentiels sur lesquels MAIF peut vous accompagner pour mieux accompagner vos élèves.

**Certaines difficultés dans la vie
d'un enseignant peuvent entraîner
des conséquences humaines, corporelles,
parfois judiciaires, des pertes
financières, des difficultés psychologiques.**

**L'assurance professionnelle MAIF pour
les enseignants va alors constituer une aide
précieuse, pour un coût annuel minime.**

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances. L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris. *Enquête en ligne YouGov France commandée et réalisée pour le compte de la MAIF en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +.



assureur militant



17 L'évars entre en classe

6 Budget Des recettes d'injustice fiscale



9 État de droit Libertés menacées



12 Retraites Décalage en guise de suspension

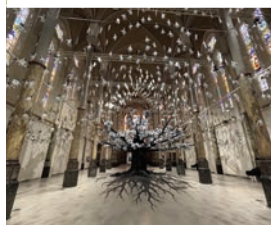


14 AESH Victoire pour l'égalité des droits



15 Lycées professionnels Fiasco du parcours en V

24 Réchauffement climatique Le coût pour l'Europe évalué



28 Ces églises transformées en lieux culturels



30 Rencontre Fernando León

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directrice de la publication :
Caroline Chevé

Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
38, rue Fernand Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Crédit photo couverture :
© FSU / s bontaux

Impression :
IMPRIMERIES IPS, 1 rue du
Laure, ZI de Communaux,
01600 REYRIEUX

Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.

Joint à ce numéro, sous
blistér, un 16 pages
spéciales POUR Retraité-es



ÉDITO

Mobilisé-es pour la justice sociale

Les débats budgétaires se poursuivent au Parlement, dans la plus grande confusion. Ce qui est voté en commission sera-t-il voté en plénière ? Le décalage de la réforme des retraites voté à l'assemblée le 12 novembre sera-t-il rejeté par le Sénat ? Le vote aura-t-il lieu ou le budget sera-t-il finalement passé par ordonnances ? Le gouvernement tombera-t-il ? Une dissolution s'ensuivra-t-elle ?

La taxe Zucman a été écartée. Les plus grandes fortunes, qui amassent des richesses considérables, peuvent compter sur de loyaux serveurs qui veillent au grain, au sein du MEDEF, d'une partie des médias, des élu-es... Les rares avancées qui émergent sont systématiquement assorties d'un financement sur le dos des plus fragiles et des services publics.

Les plus mauvais coups ne sont pas écartés : gel des promotions, suppression d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, trois jours de carence pour la territoriale, retraite par capitalisation dès la naissance... un vrai concours Lépine !

Pourtant rien n'est encore joué, le débat budgétaire durera jusqu'à la mi-décembre. Les maigres concessions du gouvernement, sur les retraites des femmes fonctionnaires ou sur la troisième semaine de congé pour grossesse pathologique, traduisent sa faiblesse et nous incitent à élever le rapport de force, pour arracher des mesures de justice sociale : des moyens pour les services publics et pour la Sécurité sociale, des augmentations de salaire et la revalorisation des carrières de la Fonction publique, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la sortie de la précarité en commençant par un statut pour les AESH, et l'abrogation de la réforme des retraites.

Le 2 décembre à l'appel de la FSU, la CGT et Solidaires, les agent-es de la Fonction publique et les salarié-es du privé, diront ensemble, avec le soutien de la population, dans les grèves et les manifestations, que cette sinistre comédie a assez duré.



Caroline Chevé

États-Unis : revers pour Trump

Un an après l'élection de Donald Trump, les scrutins locaux du 4 novembre marquent un tournant politique. Les démocrates remportent une série de victoires éclatantes, redonnant souffle à une démocratie fragilisée. Si le parti reste divisé et en quête d'un projet clair, l'émergence de figures comme Zohran Mamdani à New York incarne un renouveau porté par l'enthousiasme, l'espoir et une mobilisation populaire sans précédent depuis Obama ou Sanders. À travers une campagne moderne et ancrée dans le quotidien, Zohran Mamdani rallie jeunes et minorités, bouleversant les équilibres traditionnels. Partout, la participation progresse fortement, notamment chez les femmes et les électeurs issus des minorités. Les victoires d'Abigail Spanberger et Mikie Sherrill en Virginie et au New Jersey confirment cette dynamique. Les succès démocrates en Géorgie, Pennsylvanie et Wisconsin illustrent un rejet croissant du trumpisme.

Gaza

Fragiles espérances de paix

AGaza, le pire de la guerre génocidaire semble désormais du passé. Mais les conditions de la reprise de nouveaux massacres sont toujours présentes.

Si les armes se sont globalement tues à Gaza, si par suite des accords ainsi que des mobilisations populaires notamment en Israël les derniers otages emprisonnés après le 7 octobre ont été libérés, la plupart des corps remis aux familles israéliennes, une partie seulement des prisonniers politiques palestiniens ont été libérés et la situation reste fragile. Gaza reste la cible de bombardements sporadiques, Israël a exclu des libérations Marwan Barghouti, figure emblématique du Fatah (OLP), emprisonné depuis 2002. L'État hébreu poursuit par ailleurs sa politique de colonisation en Cisjordanie, tolère les violences des colons juifs et de l'armée envers les Palestiniens, et poursuit une répression aveugle au prix de nombreux morts dans la population



Le droit international doit être respecté, garantissant aux Palestiniens le droit à l'autodétermination.

des territoires occupés depuis 1967. Rien n'incite à l'optimisme pour le moment. Pour la FSU, il y a pourtant urgence à ce qu'une paix durable soit établie et que le cessez-le feu soit définitivement appliqué par toutes les parties. Les problèmes à résoudre sont immenses sur le plan matériel. La bande de Gaza est détruite à plus de 80 %, immense amas de gravats où l'accès aux matières premières, à la nour-

riture et à l'eau potable sont des défis quotidiens, où le système éducatif est à rebâtir. Enfin la question des autorités qui auront à gérer le territoire palestinien est posée. Le droit international doit être respecté, garantissant aux Palestiniens le droit à l'autodétermination. Une paix durable passe donc par l'existence d'un État garantissant ses droits nationaux au peuple palestinien dans un cadre démocratique, aux côtés de l'État d'Israël. 🔥

Matthieu Leiritz

« Pas une, mais des générations Z »

C'EST L'ACTU

La génération Z existe-elle ?

On parle de la « génération Z » comme d'un bloc homogène, aux comportements prévisibles, comme si être né après 1995 suffisait à tout expliquer : valeurs, goûts, opinions, manières de consommer ou de militer. Or, cette vision unifiée relève davantage du mythe médiatique que de la réalité sociologique. Il n'existe pas une génération Z, mais des générations Z : plurielles, fragmentées, traversées de clivages sociaux, culturels, territoriaux et économiques profonds. Ce qui les relie n'est pas une conscience générationnelle commune, mais une exposition partagée à un monde numérique, instable et incertain. Parler de « génération Z » reste donc un raccourci journalistique commode, mais trompeur si l'on cherche à comprendre réellement ces jeunes et leurs revendications. Toutefois, affirmer qu'il existe des GenZ multiples ne signifie pas pour autant qu'elles soient dénuées de points de convergence : certaines expériences et sensibilités — face aux injustices, à l'urgence écologique ou à la quête de sens — dessinent tout de même des terrains communs.

Quelles seraient les principales motivations communes des jeunes révoltés du Népal, de Serbie ou du Maroc ?

Les jeunes révoltés du Népal, de Serbie ou du Maroc, montrent une même colère : celle d'une génération qui ne croit plus aux promesses d'élites corrompues et déconnectées. Elles rejettent un *statu quo* économique qui les condamne à la précarité et à un avenir sombre. Leur révolte traduit autant une quête de justice sociale qu'un besoin de reconnaissance et d'autonomie politique. Face à des sociétés bloquées ou confisquées, cette jeunesse invente d'autres formes d'engagements, plus locales et plus créatives qui permettent de remettre l'humain au centre du jeu mondial. Au fond, leur moteur commun reste le même : la dignité et le refus d'un avenir écrit sans elles.



Isabelle Ruck, chargée de cours à Sciences Po Paris, responsable de recherche au CAREP (Centre arabe de recherches et d'études politiques) Paris.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

On s'engage pour celles et ceux qui s'engagent.

Sylvie, Stéphane, Zora...

Ils sont tous agents du service public, tous engagés pour l'intérêt des autres.

Chez MGEN, on s'engage à leurs côtés en les accompagnant globalement, de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale à leur prise en charge en établissement de santé MGEN, en passant par le remboursement de leurs frais médicaux.

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

On s'engage mutuellement



Budget

Des recettes d'injustice fiscale

Accroître les dépenses ou même simplement équilibrer un budget nécessite d'en abonder les recettes. Cette règle économique élémentaire ne trouve pourtant que vraiment très peu d'écho au gouvernement ou dans l'enceinte du Parlement.

L'emblématique taxe Zucman – permettant de mettre enfin à contribution les plus riches, les 1 800 foyers fiscaux ayant un patrimoine dépassant les 100 millions d'euros pour disposer ainsi d'une vingtaine de milliards en retour –, s'est vue retoquée, même dans sa version très édulcorée. Pour les autres mesures de justice fiscale proposées par les parlementaires, soit elles n'ont pas été adoptées par l'Assemblée, et ne le seront pas davantage au Sénat bien plus conservateur et fervent défenseur de la politique de l'offre, soit elles ne seront pas reprises par le gou-



Les plus riches évitent ainsi coup sur coup de contribuer à l'impôt.

vernement dans le projet de texte en navette parlementaire. Quant à la taxe sur les holdings, la longue liste d'exonérations permettra à 95 % de la richesse détenue dans ces superstructures financières d'y échapper. Elle ne devrait rapporter ainsi que quelques centaines de millions d'euros. Comme les plus riches transfèrent leurs revenus vers ces mêmes holdings pour échapper à la reconduction de

la Contribution différentielle sur les hauts revenus, ils évitent ainsi coup sur coup de contribuer à l'impôt.

Conjuguée à ce refus de toute justice fiscale, la volonté de réduire le déficit tout en poursuivant les aides publiques massives aux grandes entreprises conduit ainsi à accroître la contribution du monde du travail et des services publics, ou, dit autrement à renforcer l'austérité. ♦

Colette Guéry

RN : la conversion libérale

Le RN aime à se présenter comme le premier défenseur des classes populaires, notamment en les clivant entre nationaux et les autres. Sur le plan économique et social, le RN multiplie les contorsions pour à la fois feindre de défendre la partie populaire de son électorat et se présenter comme « raisonnable » aux yeux des élites économiques, en préparation de l'élection présidentielle. Ainsi, si en février il votait en abstention sur la taxe Zucman, il a voté contre lors du récent débat budgétaire. Il avait dénoncé la suppression de l'ISF décidée par Emmanuel Macron, il n'en réclame plus le retour. Il s'est également opposé au relèvement du taux de la « flat tax », autre mesure macronienne, Jordan Bardella y voyant « un très mauvais signal envoyé aux Français qui épargnent et qui investissent ».

Budget dépenses

Une austérité programmée

Le projet de loi de finances (budget de l'Etat et des collectivités) est encore loin d'avoir terminé son parcours au parlement. L'examen du volet dépenses doit s'achever à l'Assemblée nationale le 24 novembre et l'ensemble du projet passera ensuite au Sénat jusqu'au 10 décembre.

L'adoption globale du texte est très incertaine. S'il n'est pas voté dans son ensemble avant le 23 décembre à minuit, le gouvernement pourra légiférer par ordonnance. Et s'il est rejeté, il devra recourir à l'adoption d'une loi spéciale comme

l'an passé pour engager les dépenses et la collecte des recettes fiscales.

Sous ces hypothèses, le projet initial du gouvernement prend une importance particulière. Il programme 17 milliards d'euros d'économies. Les services publics et leurs agent-es vont être en première ligne. Trois postes budgétaires seulement verraient leur dotation augmenter par rapport à 2025. Les dépenses militaires, en hausse de 6,7 milliards d'euros, le prélèvement au bénéfice de l'Union

européenne, de 5,7 milliards et les intérêts sur la dette versés aux mondes la finance pour 8,1 milliards. L'ensemble des crédits alloués aux ministères n'augmenteront que de 3,7 milliards, soit une hausse de 1,1 % par rapport à 2025, alors que selon le Haut conseil des finances publiques l'inflation en 2026 devrait atteindre 1,3 %. Autrement dit, en prenant en compte la hausse des dépenses militaires, les crédits des autres ministères vont diminuer de 2,2 %. Cette austérité program-

mée par le gouvernement va avoir des effets délétères. Elle aura un effet récessif, car la dépense publique constitue aussi un revenu pour de nombreux acteurs économiques, ménages ou entreprises. Pour les agent-es, cela se traduira par une poursuite du gel du point d'indice et par des suppressions de postes. Alors qu'il faudrait à l'inverse une hausse des dépenses, pour satisfaire les besoins économiques, sociaux et environnementaux. ♦

Hervé Moreau

Justice sociale et fiscale

En grève pour un tout autre budget

La bataille pour imposer la justice sociale, fiscale et environnementale dans le budget en cours d'examen au Parlement se poursuit, loin d'être terminée.

Dans la suite des mobilisations de la rentrée, une première journée à l'appel de « bloquons tout » suivie de deux autres à l'appel de l'intersyndicale, une nouvelle étape se construit avec l'appel à la grève et aux manifestations du 2 décembre lancé par la CGT, la FSU et Solidaires.

De premières avancées sont à mettre à l'actif de la mobilisation comme l'abandon de la suppression de deux jours fériés, le décalage en guise de « suspension » de la réforme des retraites ou une première reconnaissance des inégalités touchant les femmes de la Fonction publique sur les pensions et les congés maternité.

La Fonction publique ciblée

Le débat parlementaire montre néanmoins que si le monde du travail ne prolonge pas sa mobilisation, les différentes mesures du « musée des horreurs », plus ou moins adoucies ou aggravées selon, auront des conséquences catastrophiques pour les salarié-es et



L'enjeu est de peser jusqu'au bout sur les arbitrages, rien n'est encore joué !

en particulier celles et ceux du public. Ces derniers se verraient infliger une nouvelle année blanche, un amendement du rapporteur du budget envisage même un gel des promotions, tandis que les services publics subiront des milliers de suppressions de postes, par-

ticulièrement dans l'éducation et les collectivités locales.

Cette austérité sans fin est très loin d'être une fatalité inexorable. Augmenter les recettes en mettant en place des mesures de justice fiscale taxant les riches et les profits tout en conditionnant les 211 milliards d'aide aux entreprises à des critères sociaux et environnementaux permettrait de bâtir un budget répondant aux besoins de la population. Mais actuellement, même la taxe Zucman, pourtant largement plébiscitée par la population, n'a pu être adoptée par le Parlement.

Des suites à construire

La journée de grève du 2 décembre permettra d'affirmer à nouveau le rejet de cette politique de régression sociale.

Retraités-es mobilisés-es

Le projet de budget 2026 du gouvernement renforce l'austérité pour les retraités-es : gel des pensions, sous-indexation prolongée jusqu'en 2030, suppression de l'abattement fiscal de 10 %, qui s'ajoutent au doublement des franchises médicales, gel de l'ASPA et menaces sur les ALD. Autant de mesures qui, si elles voyaient le jour, viendraient encore amoindrir le pouvoir d'achat et alourdir le quotidien des plus précaires. Face à cette perspective, les organisations syndicales et associatives ont uni leurs voix pour défendre le droit à une vie décente après le travail. Le 6 novembre, partout en France, les retraités-es se sont rassemblés, déterminés à faire entendre leur exigence d'un budget de rupture, fondé sur des pensions indexées sur l'inflation, la revalorisation des prestations sociales et la préservation des services publics.

Elle sera une étape incontournable avant de poursuivre cette bataille en faveur d'un tout autre budget lors de sa déclinaison sur le terrain. Par exemple, dans l'éducation cette poursuite se dessinera dès janvier avec les mobilisations locales face aux fermetures de classes dans les écoles et aux baisses de dotations horaires des établissements. Mais d'ici là, l'enjeu est bel et bien de peser jusqu'au bout sur les arbitrages avant que le budget soit adopté voire promulgué par ordonnances, rien n'est encore joué !

Arnaud Malaisé

Un appel à élargir

Voulu comme une « initiative qui vise à s'élargir » la mobilisation du 2 décembre initiée par la CGT, la FSU et Solidaires ouvre la porte à « toutes celles et ceux qui souhaiteront se joindre à cet appel pour gagner enfin la justice sociale, fiscale et environnementale ». L'occasion pour toutes celles et ceux qui subiront les conséquences des coupes drastiques prévues par ce budget de contribuer à élargir cette mobilisation. Et ils et elles sont nombreux, des associations asphyxiées par des subventions en baisse au monde la culture rendu encore plus précaire en passant par une jeunesse oubliée, des collectivités territoriales étranglées, des acteurs et actrices du logement ou de l'action sociale très insuffisamment financés...

Énergies renouvelables L'éolienne plébiscitée

L'implantation d'éoliennes est très loin d'être le repoussoir affirmé.

Une enquête de l'Ifop montre plutôt un quasi plébiscite des énergies renouvelables, avec son panel conséquent de 12 000 répondant-es qui en ont pour 84 % une image globalement positive. De quoi tordre définitivement le cou aux idées reçues et engager rapidement la modification du mix énergétique, indispensable à la bifurcation écologique, les énergies fossiles représentant encore 42 % de la consommation primaire en France. Diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique, nécessite d'en sortir et donc impose de développer massivement les énergies renouvelables.

Loin d'être une vision de citadin-es n'ayant pas vue sur une



87 % des sondé-es ont une bonne image des éoliennes.

éolienne depuis leurs fenêtres, 87 % des sondé-es en ayant une à « *proximité immédiate de leur domicile* » en ont une bonne image. Très loin du « *pas près de chez moi* » se donnant bonne conscience écologique à peu de frais. Ce soutien populaire, valable quelle que soit la préférence politique partisane, prend le contrepied du moratoire du solaire et de l'éolien

voulu par la droite et de l'extrême droite. Motivé par la lutte contre le changement climatique pour 79 %, ce soutien pourrait contribuer à faire adopter la feuille de route énergétique du pays, attendue depuis plus de deux ans, dans une version exigeante répondant aux enjeux écologiques. Et comme le souligne l'association Negawatt, « la France dispose d'un très fort potentiel

Reculs européens sur l'écologie

Renforcée après les élections de 2024, la droite européenne, appuyée par les extrêmes droites, détricote le Pacte vert. Report de l'application du devoir de vigilance imposant aux entreprises d'identifier leurs conditions de production pour atténuer l'impact négatif de leur activité sur l'environnement, report de l'interdiction de la vente au sein de l'UE de produits issus de la déforestation, abandon de la directive contre la publicité environnementale mensongère sur certains produits... les reculs s'appuient sur un argument rodé, repris par certains États membres dont la France : éviter un « *fardeau administratif* » aux entreprises européennes pour préserver leur compétitivité, notamment face aux compagnies chinoises et étasuniennes.

de production d'énergies renouvelables qu'elle est aujourd'hui loin d'exploiter pleinement ». ♦

Arnaud Malaisé

COP 30

Mettre en œuvre la COP 21

Baïsse des émissions, déforestation et solidarité internationale seront au cœur de la COP (Conférence des Parties) 30 de Belém.

La diplomatie climatique et les négociations sur des règles engageantes et leur réalisation, au cœur des premières COP sur le climat, ont abouti à l'accord de Paris en 2015.

Les progrès réalisés depuis sont néanmoins loin de réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES) comme il le serait nécessaire à l'échelle planétaire. Un bilan évaluait en 2023 que

l'application des engagements décidés nationalement par les États permettrait dans le meilleur des cas une réduction d'environ 10 % des émissions mondiales entre 2019 et 2030, contre les 43 à 45 % indispensables pour limiter à 1,5 °C le réchauffement de la planète.

La tâche centrale pour la COP30 est donc d'accélérer les mises en œuvre et d'aider à surmonter les obstacles concrets à l'action. Les tensions géopolitiques, les pressions économiques, la montée du popu-

lisme et le retrait des États-Unis de l'accord de Paris (COP21) par exemple, ont fait reculer l'action climatique dans l'agenda politique mondial. La question financière reviendra au centre des discussions d'abord pour établir la feuille de route qui rendra concrète la promesse des pays riches de verser au moins 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 aux nations vulnérables pour les aider à s'adapter aux effets du dérèglement climatique et enclencher leur transition éner-

gétique. Pour compléter ces 300 milliards jugés insuffisants, nombre d'associations et d'ONG militent pour que « *l'industrie fossile paye pour les dégâts climatiques qu'elle cause* ». Elles attendent de la COP30 qu'elle envoie un message fort en ce sens.

L'organisation de la conférence aux portes de l'Amazonie devrait enfin permettre de braquer les projecteurs sur l'urgence de lutter contre la déforestation. ♦

Valérie Soumaille



État de droit

Libertés menacées

Dans un rapport publié fin septembre, la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) alerte sur les atteintes de plus en plus fréquentes à l'état de droit en France.

Elle pointe une « régression préoccupante des libertés publiques » et notamment l'arsenal législatif de plus en plus répressif dont s'est doté l'exécutif, le développement d'entraves à la liberté de manifestation et les attaques menées contre les cadres de mobilisation.

Qualifier « d'écoterroristes » les manifestant-es de Sainte-Soline ou accuser la Ligue des droits de l'Homme (LDH) d'être « liée

au narcotrafic » relève par exemple d'une stratégie de disqualification, voire de criminalisation des associations, collectifs, mouvements qui permet de justifier les pressions et/ou procédures de dissolution exercées à leur encontre mais aussi de dépolitiser les raisons de leur mobilisation.

Du point de vue législatif, le rapport pointe l'intégration de mesures relevant de l'état d'urgence dans le droit ordinaire (comme assigner des personnes à des périmètres restreints largement utilisés au moment des J.O. de Paris), mais aussi les mesures coercitives de la loi

« confortant le respect des principes de la République ». Celle-ci facilite en effet la dissolution des associations et groupements de fait, notamment en abaissant le seuil aux agissements violents à l'encontre « des biens ». Par ailleurs, la signature d'un contrat d'engagement républicain qu'elle rend obligatoire pour toucher des subventions permet de mieux contrôler les associations et donne aux préfets un moyen de pression sur les collectivités locales.

Parmi les entraves à la liberté de manifestation « particulièrement préoccupant[es] », la FIDH pointe les multiples arrêtés préfectoraux d'interdiction de manifester, gardes à vue sans suite judiciaire, accusations des délits « d'outrage, de participation à un groupement en vue de la préparation de violences », utilisations du délit d'apologie du terrorisme. Elle regrette aussi les violences policières et dérives du maintien de l'ordre, usage de la force comme seule réponse à un risque de désordre, alimentent « la crainte d'aller manifester et participent à une dynamique d'autocensure ».

Valérie Sourmaillé

Séparation des pouvoirs

L'État de droit est de plus en plus fréquemment critiqué et attaqué, au prétexte qu'il entraverait le bon fonctionnement de la démocratie. Il y a un peu plus d'un an, Bruno Retailleau alors ministre de l'Intérieur déclarait que l'État de droit n'était pas « intangible ». Plus récemment, c'est la condamnation d'un ancien Président de la République qui a occasionné des réactions politiques dangereuses, dénonçant une « tyrannie » et un manque de « neutralité » des juges et de la justice. Ces sorties très

médiatiques reflètent une évolution dangereuse et généralisée contre deux principes fondamentaux de la démocratie que sont la séparation des pouvoirs et la hiérarchie des normes.

La séparation des pouvoirs est un pilier de la démocratie. Elle protège contre l'arbitraire toujours possible du pouvoir exécutif. Elle assure aussi, avec le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État, le respect de la hiérarchie des normes. Aucune loi ou réglementation ne peut contredire les principes fixés dans la Constitution et les textes qui lui sont associés. Tout cela garantit le maintien et la défense des libertés de pensée, d'expression ou de manifestation. Et pour revenir sur le pouvoir judiciaire, plus qu'un contre-pouvoir, c'est un pouvoir à part entière qui ne fait qu'appliquer en l'interprétant, les lois fixées par le pouvoir législatif.

Sainte-Soline, violences policières

Le 25 mars 2023, à Sainte-Soline, des gendarmes, agent-es de l'état ont donné l'ordre de « tirs tendus » (interdits) de grenades « dans la gueule » des manifestant-es. D'autres ont exécuté ces ordres avec un grand « kif ». Le Syndicat de la Magistrature dénonce un « dévoiement de la mission de service public qui incombe aux forces de l'ordre » et « un sentiment de toute-puissance intolérable en démocratie ». Les infractions pénales caractérisées, appellent des poursuites judiciaires contre les responsables, à tous les niveaux de la chaîne de commandement. Pour le rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement, « [ces dernier-es] ne sont pas une menace pour la démocratie. La répression dont ils font l'objet, elles, le sont ».

Siéger dans les instances

Un pan de la démocratie sociale

La démocratie sociale, indispensable dans la défense des personnels au quotidien, s'appuie sur des assemblées consultatives où siègent les représentant·es syndicaux.

Les Conseils supérieurs de la Fonction publique (CSFP) sont les instances nationales où les syndicats donnent leurs avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires d'envergure, propres à chaque versant (État, territorial et hospitalier). Parallèlement, au sein de l'État, les Comités sociaux d'administration (CSA), instaurés par la loi de 2019, sont les organes minis-

tériels dédiés à l'examen des questions de ressources humaines et des conditions de travail.

La FSU utilise sa représentativité pour mener une stratégie de revendication très active dans ces instances, se positionnant comme un contre-pouvoir. Elle a ainsi fait résonner dans ces instances les raisons argumentées de son opposition aux grandes contre-réformes telles que celles des retraites ou la loi de transformation de la Fonction publique, ainsi qu'à des mesures propres à chaque



La FSU utilise sa représentativité pour mener une stratégie de revendication très active dans ces instances.

ministère comme, dans l'Éducation nationale, le dispositif du « Pacte » ou les réformes du recrutement, les considérant comme dégradant le statut et les conditions de travail des personnels. Forte de sa représentativité obtenue en 2022, la FSU a étendu ce travail au sein du

Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT). Face aux politiques d'austérité et à la précarisation galopante, elle y défend sans relâche les garanties offertes par le statut et y porte la nécessité d'une revalorisation massive et générale des rémunérations. ♦

Alain Senée

Conseil supérieur de la Fonction publique d'État

Pour quoi faire ?

« **E**mpêcher le mitage managérial du statut », si la formule peut paraître mystérieuse au premier abord, elle résume plutôt bien le travail mené par Bruno Lévêder au sein de la délégation FSU dans le Conseil supérieur de la Fonction publique d'État (CSFPE). Un travail qui a permis par exemple d'imposer dans le texte encadrant le télétravail son caractère « réversible » comme d'empêcher qu'il soit imposé aux agent·es par leurs hiérarchies. « Ces points d'appuis réglementaires permettent de donner les moyens pour se battre localement afin de défendre et d'améliorer les droits des personnels » explique Bruno. Une même approche a permis au final de ne pas inscrire dans le statut la possibilité de formation



continue en dehors du temps de travail, même avec l'accord de l'agent·e, à l'issue d'une « longue bataille en séance pour supprimer cette écriture ouvrant la porte à des pressions sur les personnels ».

Cette volonté de « mitage du statut » s'inscrit dans le contexte d'un poids managérial grandissant et d'affaiblissement de garanties statutaires. « Certes le statut n'est pas remis en cause frontalement, les emplois publics doivent toujours être couverts par des fonctionnaires par exemple » éclaire Bruno, « mais de multiples dérogations et dérégulations permettent d'accroître le recours aux contractuels ». Si Bruno convient que « ces textes réglementaires peuvent apparaître lointains », il insiste sur « leurs

effets importants dans le quotidien des agents publics ». Ce qui nécessite, afin de nourrir ses interventions au sein du CSFPE, que la FSU s'appuie sur les remontées de terrain des différents syndicats nationaux, « indispensables pour

incarner les réalités locales ». Des interventions qui participent de la bataille culturelle pour transmettre la conception du statut portée par la FSU, celle du « fonctionnaire-citoyen ». ♦

Arnaud Malaisé

Dans la territoriale



« Une voix supplémentaire pour un syndicat combatif », c'est le rapide résumé que brosse Julien Fonte, nouvellement élu suite à l'arrivée de la FSU au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT), devenue représentative en 2022. En plus de l'examen minutieux des projets de textes réglementaires,

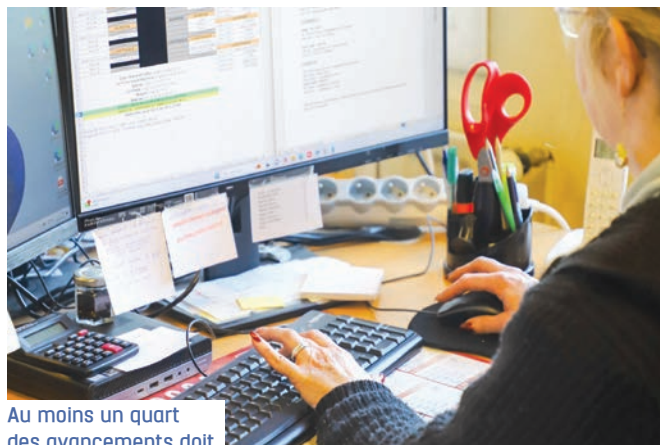
cette instance permet également de produire des rapports thématiques, rédigés sur la base d'un consensus entre employeurs territoriaux et organisations syndicales. Dernier en date, celui consacré aux assistantes maternelles et familiales, vient d'être adopté à l'unanimité. Julien et les deux autres représentant·es de la FSU entendent bien s'en servir comme un levier pour améliorer les droits de ces personnels accueillant des enfants et obliger le gouvernement à revoir leur statut.

Avancement de grade dans la Territoriale

Déblocage pour la catégorie B

Dès le 1^{er} janvier 2026, les conditions avancement de grade au sein de la catégorie B vont s'améliorer. C'est en tout cas ce que prévoit un projet de décret.

Dans la Fonction publique territoriale (FPT), l'avancement au grade supérieur se fait sur décision de l'employeur, au regard de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience, parmi les agent-es qui remplissent les conditions administratives requises (ancienneté, échelon, ...), dans la limite d'un ratio promu-es sur promouvables délibéré par la collectivité après avis du Conseil social territorial (CST). Mais, particularité de la catégorie B, il existe un lien entre les deux voies d'avancement : l'une pour les agent-es promouvables au titre de l'examen professionnel, l'autre pour les agent-es promouvables au titre essentiellement de l'ancienneté dans leur grade. Au moins un quart des avancements doit être



Au moins un quart des avancements doit être opéré.

opéré par l'une ou l'autre des deux voies. Ainsi, la promotion d'un-e lauréat-e de l'examen est nécessaire pour permettre l'avancement de trois agent-es non titulaires de l'examen (deux pour six, trois pour neuf, etc.), ce qui restreint considérablement les possibilités d'avancement, puisque que bien souvent il n'y a pas ou peu de lauréat-es de l'examen.

Le décret à venir supprime ce

lien et rétablit une équité de traitement entre les trois catégories A, B et C.

La FSU Territoriale et ses élu-es se battent dans chaque collectivité pour des ratios à 100 % qui sont la garantie d'une évolution de carrière pour toutes et tous, et un levier indispensable dans un contexte de blocage du point d'indice et de faible progressivité des grilles de rémunération, dont la FSU revendique la reconstruction complète. ♦

Christophe Nouhaud

PSC : 3 ans de plus pour la territoriale

Dans un courrier au ministre, la FSU avec les syndicats de la Fonction publique territoriale (FPT) a dénoncé le report au 1^{er} janvier 2029 de l'accord sur la protection sociale complémentaire (PSC) des agent-es, initialement prévu pour 2026. Cet accord, signé en 2022, devait garantir une participation obligatoire des employeurs à la couverture santé et prévoyance. Pour les organisations syndicales, ce report marque un coup d'arrêt au dialogue social et trahit les engagements pris. Nombre d'agent-es aux revenus modestes comptaient sur cette mesure pour mieux se protéger face aux risques de santé et d'accidents.

Territoire zéro chômeurs

Un dispositif menacé

L'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée » (TZCLD) lancée en 2016, renforcée en 2020, arrive à échéance en juin 2026.

Selon le comité scientifique en charge de son évaluation, les TZCLD produisent « des effets positifs, globalement remarquables, sur les territoires et surtout pour les personnes » engagées par les entreprises à but d'emploi (EBE). Mais le rapport souligne aussi les inégalités entre territoires et préconise que l'insertion via ces EBE soit réservée

aux personnes durablement éloignées de l'emploi qui ne sont pas « en capacité de rejoindre une action d'insertion » déjà existante. L'insertion par une EBE devrait être un « instrument de dernier recours ».

Ce dispositif montre qu'il est possible d'employer des personnes durablement exclues du monde du travail, pour des activités socialement utiles et sans concurrence avec les entreprises ou les administrations. Il montre aussi que le financement est possible, et les « économies asso-

ciées [...] qui correspondent à des coûts sociaux évités et des recettes fiscales et sociales additionnelles, sont bien réelles, même si certains effets sont difficiles à mesurer ».

La poursuite et l'extension de ces expérimentations sont cependant compromises par l'austérité budgétaire et il faut noter qu'elles concernent seulement environ 4 000 bénéficiaires alors qu'on dénombre plus 2,5 millions de chômeurs et chômeuses longue durée. Pendant qu'on évalue un

cadre expérimental fondé sur une logique de projet local et d'engagement préalable des individus, le gouvernement s'apprête à diminuer le budget du ministère du travail de 2,5 milliards d'euros et à supprimer 515 emplois à France Travail.

L'obtention d'un emploi est un droit constitutionnel tout comme le bénéfice de moyens convenables d'existence pour toutes les personnes qui en sont privées. ♦

Hervé Moreau

Améliorer la situation des femmes retraitées

Fin novembre, le Conseil d'orientation des retraites va rendre son rapport sur les droits familiaux et conjugaux. Ce rapport avait été commandé en 2023 par Elisabeth Borne dans le prolongement de sa réforme des retraites. Les risques de nouvelles régressions sont grands, notamment pour les femmes. Dans la Fonction publique l'exercice à temps partiel est particulièrement pénalisant dans le calcul des droits à pension, d'autant plus que la bonification d'un an par enfant a déjà été réduite à deux trimestres par la loi de 2003 pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2004.

Vendredi 7 novembre, en réponse aux interpellations répétées de la FSU, David Amiel, le ministre délégué chargé de la Fonction publique, a annoncé que des droits supplémentaires seraient apportés aux femmes de la Fonction publique, pour réduire les inégalités avec les femmes salariées du secteur privé. Mais la mesure envisagée ne correspond pas à la revendication de la FSU, à savoir le rétablissement de la prise en compte des enfants par une bonification de trimestres réputés cotisés. Elle consisterait à transformer un des deux trimestres en un mécanisme d'augmentation de la pension de l'ordre de 2 %, ce qui est très loin du compte. Parallèlement, au prétexte de clarification ou « d'équité » les droits à pension de réversion dans le public seraient aussi attaqués et robotés.



Retraites

Décalage en guise de suspension

Un premier totem de la politique néolibérale menée sans relâche depuis sept ans craquelle avec la « suspension » de la réforme des retraites revenant à la décaler jusqu'aux prochaines élections présidentielles.

Cela signifie que les générations nées en 1964 et en 1965 pourraient partir quelques mois plus tôt que prévu, à 62 ans et 9 mois et avec 170 trimestres de cotisations.

Pour la FSU, ce premier recul n'aurait pas été envisageable sans les nombreuses journées de mobilisations des salarié-es, mêlant secteurs publics et privés, en activité ou en retraite, dans l'unité syndicale la plus large. La contre-réforme de 2023, régression majeure et véritable atteinte à la démocratie sociale, continue d'ailleurs d'être massivement rejetée par l'opinion publique.

Des centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs pourraient en bénéficier, si le Parlement ne remet pas en cause ce premier pas. Reste qu'à ce stade, la réforme est inchangée pour la plupart des sa-

larié-es rendant toujours nécessaire les mobilisations pour permettre son abrogation et une amélioration des droits pour toutes et tous.

Enfin, les modalités initiales de financement de cette « suspension », avant le travail parlementaire sur le budget, relevaient du registre de la provocation avec une mise à contribution des retraité-es et des cotisant-es aux compléments d'assurance-maladie.

Lors de l'ouverture de la conférence travail et retraites (lire ci-

dessous), la FSU a porté la nécessité d'abonder le financement du modèle par répartition en augmentant les cotisations, en mettant fin à leurs exonérations et en élargissant leurs assiettes. Il ne peut être question ni de système à points, ni de capitalisation mais bien de renforcer la répartition, pilier de la solidarité intergénérationnelle et du contrat social. La journée de grève et de manifestations du mardi 2 décembre permettra de le réaffirmer. ♦

Matthieu Leiritz

Conférence sur le travail et les retraites

Début novembre, les ministres du Travail et de la Fonction publique (FP) ont réuni syndicats et patronat pour le lancement de la conférence « Travail et retraites ». Sur la question centrale des retraites, si les règles entre le public et le privé sont distinctes pour assurer l'égalité entre les salarié-es, la plupart des sujets sont communs, comme l'âge de départ, et doivent être traités comme tels. La participation des syndicats de la FP permet, au contraire du « conclave », de prendre en compte les presque 6 millions d'agent-es qu'elles représentent. La FSU entend bien y porter ses exigences pour améliorer les retraites et les conditions de travail en restant vigilante sur le respect de la démocratie sociale et contre toute tentative d'instrumentalisation politique de cette conférence.

25 novembre

Stop aux violences faites aux femmes

Pour la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, des manifestations auront lieu partout en France les 22 et 25 novembre en solidarité avec celles qui luttent et toutes les victimes : femmes subissant violences machistes, celles touchées par les conflits, famines ou régimes réactionnaires et celles victimes de violences sexuelles, tortures ou mutilations.

En France, en 2024, 94 féminicides ont été commis par un conjoint ou ex-conjoint. Chaque année, 213 000 femmes subissent des violences dans le couple, avec des enfants eux aussi victimes. 94 000 viols ou tentatives sont recensés, dont 8 000 au travail. 160 000 enfants subissent des violences sexuelles, essentiellement dans la famille.

Le collectif « Grève féministe »,



En solidarité avec les femmes qui luttent et toutes les victimes.

avec la FSU, exige une loi-cadre intégrale et 2,6 milliards d'euros pour sa mise en œuvre garantissant les droits au travail, prévention et sensibilisation. Cette loi est nécessaire pour accompagner les victimes dans l'emploi, la santé et la justice, pour

sanctionner les agresseurs et pour créer des tribunaux spécialisés avec des magistrats formés.

Lutter contre ces violences est urgent, la FSU appelle toutes et tous à participer aux manifestations. 💧

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Directive européenne à transposer

D'ici au 7 juin 2026, les États membres devront transposer la directive européenne sur la transparence des salaires, adoptée en mai 2023. Ce texte vise à réduire l'écart de rémunération entre femmes et hommes, encore d'environ 13 % dans l'Union. Il impose aux employeurs d'indiquer la rémunération ou sa fourchette dans les offres d'emploi, interdit de demander le salaire antérieur des candidat·es et garantit aux salarié·es l'accès aux données sur leur salaire et la moyenne par sexe.

Les entreprises de plus de 250 employé·es devront publier chaque année leurs écarts de rémunération ; au-delà de 5 % injustifiés, une évaluation salariale conjointe sera obligatoire.

Solidarité

Nouvelle maison des femmes à Nancy



Christelle Mauss
présidente de la
nouvelle Maison
des femmes de
Nancy.

POUR : Comment la Maison des femmes de Nancy va-t-elle assurer la prise en charge globale des victimes de violences ?

Christelle Mauss : La Maison des femmes de Nancy est une nouvelle structure qui vise à soutenir et accompagner, dans un même lieu grâce à un guichet

unique, toutes les femmes pour les aider à sortir de toutes formes de violences et pour se reconstruire. Une mise à l'abri temporaire d'urgence est accessible 7j/7 et 24h/24 pour les femmes et leurs enfants victimes de violences intrafamiliales, en danger imminent. Un accueil de jour individualisé et confidentiel est réalisé par des professionnels (travailleurs sociaux, juristes, psychologues, médecins) en direction des femmes. Ces professionnels formés se coordonnent

pour apporter une aide personnalisée réactive et accompagner les femmes dans leur parcours de reconstruction. Un espace est également dédié à la prévention et la sensibilisation du grand public à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à l'égalité Femmes-Hommes, avec un focus particulier en direction de la jeunesse

POUR : Comment est envisagée la communication entre les différents acteurs et actrices impliqués ?

C. M. : Avec ce guichet unique, la structure va permettre de fluidifier les parcours en simplifiant les démarches : la Maison des femmes rassemble celles et ceux qui peuvent aider et accompagner les femmes tout au long du processus de soutien, de réparation et de reconstruction, tant dans leurs démarches administratives (accès aux droits, santé, police, justice) que dans le soutien et l'aide à la reprise de confiance en soi. 💧

M.-R.-M.

Salaires non versés à Mayotte

Le 24 octobre des personnels de l'Éducation nationale mahorais-es ont effectué une opération coup de poing. Allongé-es sur la place de la République à Mamoudzou, les professeur-es ont voulu dénoncer le non-versement de leurs salaires depuis un à trois mois.

Selon le rectorat, la cause serait « informatique », mais la FSU Mayotte dénonce une désorganisation structurelle aggravée par les coupes budgétaires et la délocalisation du système de paie à La Réunion. Contractuel·les, titulaires et personnels administratifs sont plongé-es dans une précarité insupportable. À cette crise s'ajoutent la pénurie d'enseignant-es, le manque de locaux et les destructions causées par le cyclone Chido. La FSU exige des solutions pour le paiement immédiat des salaires, un plan d'urgence pour l'éducation à Mayotte et le respect des droits des personnels, rappelant que sans justice sociale et reconnaissance du service public d'éducation, aucune reconstruction durable n'est possible.

50 000

C'est le nombre d'enfants en situation de handicap qui, à cette rentrée, ne bénéficient d'aucun accompagnement. Pour la FSU le manque d'AESH s'explique par la précarité du métier : contrats à temps partiel, salaires très bas, absence de statut pérenne et de formation suffisante.

AESH

Victoire pour l'égalité des droits

La ténacité syndicale finit par surmonter les nombreux obstacles empêchant l'égalité des droits entre les Accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH) et les autres personnels. C'est le cas du serpent de mer des indemnités en éducation prioritaire.

Une histoire à épisodes. Un premier écueil avait été levé par le Conseil d'État dès 2022 enjoignant le ministère à verser ces indemnités aux AESH. C'était chose faite, avec difficultés, depuis janvier 2023 mais la question de la rétroactivité de ces indemnités versées depuis 2015 à tous les autres personnels du ministère de l'Éducation nationale, enseignant-es ou non, restait posée. Suite à un nouveau recours, une décision du Conseil d'État souligne à nouveau « la méconnaissance du principe d'égalité » qui a conduit le ministère à priver les AESH de ces indemnités alors qu'ils et elles sont confronté-es aux mêmes conditions d'exercice



Le Conseil d'État souligne « la méconnaissance du principe d'égalité » de la part du ministère.

que les autres. La plus haute juridiction administrative reconnaît ainsi le droit à un versement rétroactif depuis septembre 2015. Même si le ministère s'est engagé à mettre en place « une procédure simple et souple », la FSU accompagne localement ces personnels dans

leurs démarches auprès de l'administration pour les aider à faire valoir leurs droits.

Reste encore à renverser un dernier écueil empêchant l'égalité des droits, le montant des indemnités pour les AESH largement inférieur à celles des autres personnels, 1 106 € contre 1 734 € en REP. ♦

Arnaud Malaisé

Projets culturels

Le Pass culture torpillé

De nouveaux textes ont été présentés en Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) en octobre. Ils ont été rejetés à 33 voix contre, dont celles de la FSU, 2 pour et 19 abstentions.

Ils prévoient la suppression des montants attribués actuellement par élève selon le niveau de classe (de la Sixième à la Terminale) et retirent toute référence à un montant global par établissement. Si ces textes sont publiés, dès le 1^{er} janvier une ré-

partition des crédits ouverts sur l'année civile sera effectuée au prorata du nombre d'élèves. La répartition entre établissements comme les nouveaux critères d'attribution seront précisés par le ministère d'ici janvier. Les dotations risquent d'être très faibles, dans le contexte du budget qui se prépare. Elles entraîneront une concurrence entre les projets artistiques et culturels à financer. D'ici décembre, les établisse-

ments doivent se contenter des reliquats alloués après les gels de crédits décidés au printemps. Les 25 euros par élève en collège ont par exemple été ramenés à environ 2,30 euros. Le ministère a précisé que sur les 65 millions d'euros nécessaires au Pass culture sur 2025, il ne restait que 15 millions d'ici décembre. La FSU revendique un autre budget avec un financement public de l'Éducation artistique et culturelle. ♦ Sandrine Chamier



Lycées professionnels

Fiasco du parcours en Y

À l'appel d'une large intersyndicale (FSU, CGT Éduc'action, SE-UNSA, CFDT, SNALC, SUD, CNT-FTE), les personnels des lycées professionnels se sont massivement mobilisés le 14 octobre pour dénoncer la dégradation continue de leurs conditions de travail et d'étude. La voie professionnelle, essentielle à la réussite et à l'émancipation de milliers de jeunes, est aujourd'hui en grand danger.

Depuis 2017, la filière a accueilli 15 000 élèves supplémentaires tout en perdant 1 200 postes. Le volume horaire des élèves a chuté de 16 % en bac pro et de 11 % en CAP. Parallèlement, la précarité explose : la part de contractuel·les a doublé en huit ans, passant de 10 % à 20 % des PLP. Le manque de moyens, la surcharge de travail et la perte de sens fragilisent pro-

fondément les équipes éducatives.

Les personnels dénoncent également le fiasco du « parcours différencié » en Terminale bac pro, dit « parcours en Y ». Imposé sans concertation, il provoque désorganisation, suppression de semaines de cours, hausse du décrochage et rupture de la continuité pédagogique. Cette réforme aggrave les inégalités et détourne la voie professionnelle de sa mission première : former des citoyen·nes qualifiées et autonomes.

S'y ajoutent les fermetures de sections décidées selon les besoins économiques locaux plutôt qu'en fonction des aspirations des jeunes, et la substitution progressive de l'apprentissage aux formations sous statut scolaire.

La FSU, avec l'ensemble de l'intersyndicale, exige l'abrogation du parcours en Y, un plan d'ur-

Le budget dans l'éducation

Le budget est encore loin d'être adopté, son parcours est chaotique. Mais le projet du gouvernement va percuter violemment l'Éducation nationale, ne figurant pas dans les missions régaliennes, qui, elles, seraient protégées voire développées aux dires de certains ministres. Ainsi, des créations d'emplois sont prévues pour l'armée, la justice et l'intérieur, mais globalement, le nombre d'agent·es de l'État va être réduit de 1 214 équivalents temps plein. Pour l'enseignement scolaire, le ministre a reconnu que le solde d'emplois positifs affiché découle de la création d'emplois de stagiaires liée à la réforme de la formation initiale et à la coexistence du nouveau niveau de recrutement de l'ancien. En fait, si l'on supprime cet artifice comptable, ce sont 4 018 postes d'enseignant·es titulaires qui vont être supprimés en 2026 dans les écoles et les établissements. Le gouvernement instrumentalise la baisse des effectifs scolarisés, car pour revenir au taux d'encadrement de 2017 il faudrait créer des dizaines de milliers d'emplois et beaucoup plus d'emplois d'AESH que ceux programmés (1200 seulement très loin des besoins), et des emplois administratifs pour un ministère très largement sous-administré.

gence pour les lycées professionnels et un investissement d'au moins un milliard d'euros, soit seulement 0,5 % des aides publiques versées aux grandes entreprises. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

« L'entrisme » de la FNSEA

Le Snetap-FSU, syndicat de l'enseignement agricole, dénonce un « entrisme » de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) dans la réalisation d'un « zoom » de l'Onisep sur les métiers de l'agriculture. L'influence y est jugée excessive, avec le logo du syndicat agricole en première page et l'éditorial d'introduction co-écrit par la direction générale de l'Onisep et la présidence de la FNSEA. Le Snetap-FSU estime que, malgré les assurances de neutralité de l'Onisep, seule la vision de la FNSEA est mise en avant (productivisme, usage de pesticides,...) au détriment d'autres pratiques, comme l'agriculture biologique, la permaculture,... Opérateur de l'État en « situation financière incertaine », l'Onisep, concurrencé par les régions et des acteurs privés, se retrouve en proie à des partenaires privés pour survivre.

À propos du dossier du nouveau numéro de *Regards Croisés* (septembre 2025)

Enjeux politiques et sociaux de l'Intelligence artificielle

La multiplication des publications consacrées à l'intelligence artificielle atteste d'une prise de conscience collective de la nécessité d'un débat pour anticiper les transformations induites par le développement de l'intelligence artificielle. Tout va très vite : l'intelligence artificielle pénètre la recherche scientifique, les usages professionnels notamment ceux de l'éducation et les réseaux sociaux. Nul doute qu'elle puisse servir nos capacités à traiter l'information et que sa puissance à prendre en compte une quantité de données difficilement appréhendables par les modalités classiques de traitement puisse constituer un atout. Mais l'enthousiasme cède vite la place aux inquiétudes d'une instrumentalisation idéologique dans les perspectives d'une nouvelle phase du développement du capitalisme marquée par le renforcement des dominations politiques, économiques et sociales et les menaces contre la démocratie.

Les applications de l'intelligence artificielle dans les services publics sont loin de garantir un meilleur service aux usager·ères et une amélioration des conditions de travail des agent·es. Elles offrent les opportunités budgétaires qui permettent la réduction des emplois publics et asservissent le travail aux finalités néolibérales.

Quant à ses usages éducatifs, au-delà des illusions que représente pour l'élève le recours à des productions qui ne sollicitent ni apprentissages, ni réflexion, ni compréhension, ils devraient nous inciter à renforcer la formation de la pensée critique et émancipatrice plutôt que de nous leurrer

sur la facilitation du travail enseignant. Or nous peinons à voir, dans les discours institutionnels, une telle conscience des risques.

Face à l'attraction qui pourrait naître des progrès très rapides de l'intelligence artificielle, nous devons engager le travail citoyen et syndical qui nous rendra capable de résister face aux menaces d'une transformation culturelle et sociale dont les enjeux sont loin de porter les valeurs émancipatrices d'une réelle appropriation des savoirs, d'une amélioration du sens du travail et d'une compréhension plus pertinente du monde. D'autant qu'on peine à percevoir le rôle régulateur de l'État qui s'avère lui-même peu enclin à la prudence.

Ce dossier tente de contribuer à convaincre que, sans conscience des risques, sans choix politiques et éthiques, sans une volonté régulatrice déterminée, l'Intelligence artificielle est une menace. Face à la complexité de la question, il propose des regards divers et parfois divergents mais tous convaincus que nous ne pouvons pas laisser l'IA séduire et imposer ses dominations.

Puisse le dossier de ce nouveau numéro de *Regards Croisés* aider à comprendre les risques de l'IA et débattre de ses enjeux pour penser et engager les résistances nécessaires.



Le nouveau numéro de *Regards croisés*...

À commander sur le site de l'IR.FSU (7€)



Socialismes et éducation au XXe siècle

À commander sur le site de l'IR.FSU (7€)



Colloque *L'extrême-droite et l'École*

29 et 30 janvier 2026

S'inscrire sur le site du centre de formation FSU

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne sur le site de l'IR ou en écrivant à

Institut de recherches de la FSU – 22 rue Malmaison, 93170 BAGNOLET – Tél. : 01 41 63 27 60

Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

L'Évars entre en classe



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé, Hervé Moreau, Marie-Rose
Rodrigues-Martins, Alain Senée, Valérie Sourmaille

Trop longtemps théorique, l'éducation à la sexualité se concrétise enfin avec le programme Évars. Sa mise en place pourrait permettre d'éduquer l'ensemble des élèves pour déconstruire durablement les normes de genre qui nourrissent le continuum des violences sexistes et sexuelles.

Les chiffres sont à la fois effarants et très encourageants. Si 160 000 enfants subissent des violences sexuelles chaque année, 9 Français-es sur 10 soutiennent l'instauration de cours à l'éducation à la vie affective et sexuelle, une mesure par ailleurs perçue comme « *la plus efficace* » contre le sexisme par 7 Français-es sur 10.

C'est dans ce cadre que le programme d'Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (Évars), fruit de décennies de combats associatifs comme syndicaux et de

réflexions pédagogiques, s'est concrétisé.

Il devrait contribuer à bâtir une école qui refuse le silence et protège les élèves tout en les émancipant et en prévenant les violences sexistes et sexuelles. Vaste ambition pour une éducation à la sexualité restée trop longtemps théorique malgré la loi de 2001. L'Évars dépasse les seuls savoirs biologiques pour aborder les émotions, le consentement, les stéréotypes, les discriminations et les relations humaines dans toute leur diversité.

Cette avancée s'est pourtant construite dans un climat de tensions et de résistances via des

...

pressions réactionnaires et d'extrême droite dans la lignée de celles qu'avaient subies les « ABCD de l'égalité », dispositif destiné à lutter contre les stéréotypes de genre en primaire. Le ministère n'a pas cédé cette fois-ci mais a néanmoins fait quelques concessions symboliques sur les mots. Dans le premier degré, il a notamment retiré le terme « sexualité » de l'intitulé du programme, notion indispensable pourtant pour aborder par exemple les discriminations liées à la sexualité ou les différents modèles familiaux. Résister à ces pressions et à une campagne disparate mais persistante de désinformation et de dénigrement, voire de menaces et d'intimidation, nécessite de rassurer les familles et d'instaurer un dialogue entre elles et les équipes enseignantes pour déconstruire les croyances ainsi distillées et rebâtir des rapports de confiance. Cela nécessite bien évidemment également un soutien sans faille de l'institution scolaire pour à la fois mener une campagne d'information en direction des familles tout en engageant un véritable projet de formation ambitieux pour l'ensemble des personnels de l'éducation. L'école ne peut pas tout à elle toute seule, c'est un combat qui concerne l'ensemble de la société. Comme le développe la sociologue Elise Devieille, « les corps intermédiaires, dont les médias -y compris les réseaux sociaux- et la culture, ont aussi par exemple un rôle très important à jouer dans les représentations qui circulent sur les corps, les identités, les sexualités, le consentement... ».

Le fruit d'une bataille au long cours



Pour aucune raison, un-e élève ne peut être privé-e de cette éducation à la sexualité.

La bataille, tant sur le terrain des idées que sur le terrain syndical, a été intense pour imposer la mise en œuvre effective de l'éducation à la sexualité, présente dans la loi depuis 2001.

La FSU et ses syndicats nationaux ont porté avec force et constance l'impératif d'un programme ambitieux d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (Évars) et travaillé durant de nombreux mois pour qu'il aboutisse. Le programme d'Évars mêle les dimensions éducative et citoyenne pour permettre aux élèves de se connaître, de connaître les autres mais aussi de grandir comme citoyen-ne éclairé-e dans notre société complexe. Il s'inscrit donc pleinement dans les ambitions émancipatrices de l'École publique. Pour le primaire, le ministère a refusé que l'éducation à la sexualité soit explicite, une concession, inacceptable, aux réactionnaires. Le programme y est donc réduit à l'Évar, charge aux professeur-es des écoles de trouver les bons mots pour répondre aux questions des élèves. Dès le début des travaux du Conseil supérieur de l'Éducation, la FSU a multiplié les interventions et les amendements pour préserver la

richesse du programme et ouvrir le débat sur des points cruciaux. Ce programme est en effet un levier essentiel pour favoriser la connaissance et l'estime de soi, les relations saines et égalitaires entre les personnes et faire reculer les violences sexistes et sexuelles, les violences intrafamiliales comme les discriminations de genre.

Tout au long des discussions sur le programme, ce dernier a été contesté par des groupuscules réactionnaires et par l'extrême droite : menaces contre les personnels, tracts mensongers, vidéos virales et truffées de *fake news*, pressions de parents d'élèves pour connaître les contenus des séances d'Évars, pour y assister ou pour retirer leurs enfants de l'école, du collège ou du lycée ce jour-là, appel à une mobilisation... Ces attaques graves et inacceptables, qui peuvent sporadiquement se poursuivre actuellement, visent des personnels comme l'ambition émancipatrice de l'École et de ce programme. L'État ne peut pas laisser prospérer des contrevérités qui sapent les fondements même de l'École publique, décrédibilisent la parole des personnels et la parole publique.

Une responsabilité école familles partagée

La mise en œuvre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Évars) repose sur un partenariat étroit entre l'école et les familles, fondé sur la confiance, l'écoute et le dialogue. Parce que cette éducation aborde des thématiques sensibles liées à l'intimité, aux émotions et aux valeurs personnelles, la complémentarité des rôles entre parents et professionnel·les est essentielle. Impliquer les familles dès la conception des actions permet de garantir la cohérence des messages éducatifs, de prévenir les incompréhensions et de créer un climat sécurisant pour les élèves. Ensemble, enseignant·es, personnels éducatifs et parents accompagnent les jeunes dans la construction de repères solides, favorisant une vie affective, relationnelle et sexuelle respectueuse, épanouie et responsable.

Il est indispensable que le ministère engage une campagne d'information à destination des familles sur le contenu du programme en mobilisant différents canaux : papiers, réseaux sociaux, médias nationaux, etc.

La FSU exige protection et accompagnement des personnels. Aucun·e ne doit être menacé·e ou remis·e en cause parce qu'il ou elle fait son métier et toutes et tous doivent être formé·es pour mettre en place cette éducation à laquelle les élèves ont droit partout, aucun·e élève ne peut en être privé·e. Le ministère doit engager une politique sur plusieurs années de renforcement des moyens humains notamment en enseignant·es, infirmières, CPE, AED, AESH, Psy-ÉN, assistantes sociales pour recueillir la parole des victimes et les accompagner. Une enquête du centre Hubertine Auclert montre que seulement 13 % des victimes de cyber violence de genre osent actuellement s'adresser à un adulte dans leur établissement. Cela implique de sensibiliser, d'informer et de former tous les personnels de la communauté éducative sur cette question. 💧

Un outil de lutte contre les VSS

Chaque année, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles. Ce chiffre choc du rapport de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIVISE) montre l'ampleur de la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) à mener en milieu scolaire en s'appuyant notamment sur l'Évars.

L'enjeu est double, reconnaître et accompagner les victimes et éduquer l'ensemble des élèves pour déconstruire durablement les stéréotypes de genre qui nourrissent le continuum des VSS.

Ces dernières touchent tous les milieux et des personnes de tous les âges, peuvent être perpétrées par des adultes comme par des enfants et avoir lieu dans le cadre familial, au travail, dans la rue, à l'école, sur les réseaux... Elles peuvent être physiques, verbales, psychologiques ou sexuelles et visent à dévaloriser, humilier ou agresser une personne sur la base de son identité de genre, réelle ou perçue. Selon le Haut-commissariat à l'égalité, 86 % des femmes déclarent avoir déjà vécu une situation à caractère sexiste, allant de blagues

ou remarques à une insistance pour avoir un rapport sexuel de la part d'un homme, voire à des violences physiques. 40 % des femmes, dont 51 % des 25 à 34 ans, déclarent avoir subi au moins une situation de non-consentement quand seuls 23 % des hommes, dont 28 % des 25 à 34 ans, reconnaissent avoir pu avoir ce type d'agissement.

Selon l'Observatoire des violences faites aux femmes, en 2023, ce sont au total 1 185 femmes qui ont été tuées, qu'on a essayé de tuer ou qu'on a contraintes à se suicider du fait de leur genre. De leur côté, la police et la gendarmerie ont recensé 4 824 infractions à caractère anti-LGBT+ en 2024.

Outre qu'il encourage le respect de la diversité, le programme Évars devrait, à court terme, participer à instaurer un climat scolaire plus apaisé et contribuer à protéger les élèves dont notamment trois par classe sont des victimes potentielles d'inceste. À plus long terme l'éducation aux mécaniques discriminatoires devrait permettre aux jeunes générations de savoir les identifier et les endiguer et lutter ainsi contre les VSS. 💧

Reconnaître et accompagner les victimes et déconstruire durablement les normes de genre.



Le rôle pivot des infirmières

Les consultations infirmières réalisées à la demande des élèves révèlent que la sexualité est une préoccupation centrale. Ils et elles viennent librement et massivement poser leurs questions, qui sont variées, allant des plus simples aux plus complexes. Ainsi, elles ne se limitent pas à des informations biologiques, elles englobent des dimensions affectives, sociales et éthiques permettant aux jeunes de construire des relations respectueuses et éclairées. Le programme d'Évars a conforté les infirmières de l'Éducation nationale dans un rôle pivot entre éducation individuelle lors des consultations infirmières à la demande des élèves et leur participation à l'éducation collective en classe. Malgré leur faible effectif, seulement

7 800 postes, les infirmières conseillères de santé participent déjà à 40 % des séances d'éducation à la sexualité et leurs consultations confidentielles permettent aux élèves d'aborder des questions intimes. Il est donc essentiel de garantir un accès inconditionnel à ces consultations infirmières qui mériteraient d'être reconnues comme un droit de l'enfant. Jouissant d'une quadruple accessibilité – géographique, temporelle, administrative et financière – et plébiscitées par les jeunes, elles doivent être renforcées pour garantir une prise en charge efficace et sécurisée des élèves. Cependant le manque de moyens humains et financiers freine encore l'organisation des séances, d'autant que la libération de la parole nécessite un accompagnement adéquat. Augmenter le nombre d'infirmières et les doter d'une formation spécifique apparaît comme un impératif.

Un enjeu d'égalité dès l'école maternelle



Cette éducation ne peut reposer sur la seule bonne volonté des équipes éducatives, elle exige une formation solide et un travail collectif.

Le programme Évars repose sur trois axes : apprendre à se connaître et grandir sereinement, construire des relations respectueuses, et trouver sa place dans la société comme acteur ou actrice libre et responsable.

Inscrite dans les missions de l'École publique, cette éducation vise à donner progressivement aux jeunes les moyens de comprendre le monde, de faire des choix éclairés et d'exercer leur liberté dans le respect de soi et d'autrui.

Dans le premier degré, le programme Évar (sans « s ») pose les bases du respect et de l'égalité. Il développe l'empathie, la confiance en soi et la capacité à exprimer ses émotions. Les questions de sexualité ne sont pas directement abordées, mais les enfants apprennent à dire leurs ressentis.

« En maternelle, on lit un album et on discute de ce qu'on ressent. Ces moments aident les enfants à dire quand quelque chose ne va pas », explique Élodie, professeure des écoles à Lille. Elle précise qu'elle « fonctionne en cercle de parole et s'appuie sur des livres qui abordent le consentement, l'intimité, les droits des enfants, l'égalité entre les filles et les garçons ». En grandissant, les

élèves découvrent les changements du corps (puberté, menstruations, mue).

Au collège, les thèmes s'élargissent : anatomie, reproduction, prévention des IST, égalité filles-garçons, consentement, respect, harcèlement, réseaux sociaux. L'objectif est de donner aux adolescent-es des repères pour comprendre la complexité des relations humaines.

« Quand on aborde le consentement à travers des situations de la vie quotidienne, les élèves comprennent que cela concerne toutes leurs relations », souligne une professeure de SVT dans l'Essonne.

Elle ajoute : « L'intérêt des élèves émerge quand nous relierons les activités à la question du consentement dans les jeux ou l'image sur les réseaux ». L'Évars devient alors un espace de dialogue, où chacun réfléchit à sa manière d'être en relation, sans jugement.

Au lycée, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle prend une dimension citoyenne et critique. Les élèves, qui veulent comprendre plutôt qu'être sermonnés, sont amenés à analyser les stéréotypes, déconstruire les discriminations et identifier les inégalités véhiculées

Indispensable formation des personnels

La mise en œuvre du programme Évars ne saurait se réduire à une simple déclinaison technique et nécessite un véritable projet de formation ambitieux et structuré, destiné à l'ensemble des personnels de l'éducation. Il s'agit d'abord de développer une sensibilisation large et approfondie, permettant à chacun-e de mieux appréhender les dimensions biologiques, affectives, juridiques et sociales que recouvre ce programme. Cette démarche doit s'inscrire dans un parcours pluriannuel, articulant différents niveaux de formation : une base commune pour tous, des approfondissements spécifiques à chaque métier, ainsi que des temps d'échanges entre pairs, pleinement intégrés au service. Cela passe par des formations collectives et en présentiel, garantes de la qualité des échanges, de la réflexion partagée et du développement professionnel.

par les médias. « *Lorsqu'on décor-
tique une pub ou un clip, les élèves
voient que les clichés de genre sont
partout. Cela suscite discussions et
débat* », raconte une professeure
de SES à Marseille.

Ces échanges développent le juge-
ment critique, la liberté de pensée
et la responsabilité individuelle et
collective, essentiels pour construire
des relations égalitaires et lutter
contre les violences sexistes et
sexuelles.

Mais cette éducation ne peut reposer
sur la seule bonne volonté des
équipes éducatives. Elle exige du
temps, une formation solide et un
travail collectif entre enseignant-es,
CPE, personnels de santé et partena-
ires extérieurs formés à ces ques-
tions. Car nombre d'enseignant-es
se disent démuni-es, manquant de
repères, de ressources et de temps
dans des emplois du temps déjà
contraints.

Pour la FSU, il est urgent de mettre
en place une véritable politique
publique de formation initiale et
continue, dotée de moyens humains
et financiers. ♦

De ressources en nombre

Littérature jeunesse

Différents albums permettent aux
élèves d'identifier leurs parties
intimes (*C'est mon corps* de Mai
Lan Chapiro), d'appréhender la
notion de consentement (*La bulle*
de Miro de Rhéa Dufresne et Gene-
viève Després, *Chat* de Claire Gar-
ralon ou *Le consentement, on en
parle ?* de Justin Hancock), de
dénoncer les violences physiques
ou psychologiques dont ils pour-
raient faire l'objet (*Petit Doux n'a
pas peur* de Marie Wabbes et *Mô
Namour* de Claude Ponti), d'aborder
le tabou de l'inceste (*Le secret
de Soro* de Charline le Maguet, *La
porte de la salle de bains* de Sandrine
Beau ou *Triste tigre* de Neige Sinno),
ou encore d'appréhender la transi-
dité (*Je suis Camille* de Jean Loup
Félicoli), l'identité de genre (*Fred
s'habille* de Peter Brown ou *Ren-
versante* de Florence Hinckel), la
sexualité (*Tu n'es pas obligée* d'Ovi-
die et Diglee), l'homosexualité (*La
princesse qui n'aimait pas les princes*
d'Alice Brière-Haquet), le viol (*Nos
corps jugés* de Catherine Cuenca)
comme les différents familles pos-
sibles (*Autant de familles que
d'étoiles dans le ciel* d'Émilie Cha-
zerand et Clémence Sauvage).

Documents

Les trois tomes des *Petits illustrés
de l'intimité* de Mathilde Baudy et
Tiphaine Dieumegard permettent
aux enfants d'aborder différentes

Un grand
nombre
d'albums
permettent
d'aborder le
consentement,
la sexualité,
l'inceste, le
genre...

questions comme leur anatomie,
l'intimité, la puberté, le genre, le
consentement, l'amour...

Pour les préadolescent-es, *Le livre
le plus important du monde* de
Nathalie Simonsson est une sorte
de manuel d'éducation à la vie affective
et sexuelle.

Le Centre Hubertine Auclert met
à disposition en ligne les planches
anatomiques « entres les jambes »
adaptées à chaque âge, évolutives,
égalitaires et montrant la diversité
des corps et propose son égali-
thèque et ses malles thématiques.
L'association Mémoire traumatique
et victimologie propose sur son site
la brochure *Quand on te fait du mal*
de Muriel Salmona et son guide
d'accompagnement pour aborder
la question de l'inceste et des vio-
lences.

Pédagogie

Pour les enseignant-es, *Enseigner
l'égalité filles-garçons* de Naïma
Anka Idrissi, Fanny Gallot, Gaël
Pasquier propose des séances pour
la classe. De son côté, *L'éducation
à la sexualité, respect, égalité, altérité*
de Véronique Baranska et Sébastien
Landry, chemine vers une vision
positive, égalitaire et altruiste de la
sexualité tandis que *Corps, Amour,
Sexualité, les 120 questions que vos
enfants vont vous poser* de Charline
Vermont permet d'appréhender les
questions les plus fréquentes posées
par les élèves. ♦



De nombreux pays en avance



Ces choix éducatifs se traduisent par d'excellents indicateurs de santé publique.

L'éducation à la sexualité constitue un pilier du développement personnel et de la citoyenneté dans des pays comme la Suède, les Pays-Bas, l'Allemagne ou le Canada. Ces nations, souvent cités en modèle pour la qualité et la précocité de leur enseignement.

La Suède, pionnière en la matière, a rendu l'éducation sexuelle obligatoire dès 1955, devenant la première nation au monde à reconnaître la sexualité comme une composante naturelle du développement humain. Son programme, intégré à plusieurs disciplines du primaire au secondaire, garantit une éducation continue, adaptée à chaque âge.

Les enseignants bénéficient d'une formation spécifique leur permettant d'aborder ces sujets avec compétence et ouverture. L'approche suédoise, globale et inclusive, englobe les dimensions cognitives, émotionnelles, physiques et sociales : santé et corps (IST, contraception), relations et

émotions (communication, respect), mais aussi égalité, droits humains et lutte contre les stéréotypes. Le consentement y occupe une place centrale, affirmant une vision positive, responsable et épanouie de la sexualité. Ces choix éducatifs se traduisent par d'excellents indicateurs de santé publique, même si certains syndicats réclament une formation continue plus

homogène pour les enseignants qui ne reçoivent pas toutes et tous la même préparation à aborder les questions de sexualité, de consentement, d'identité de genre ou d'orientation sexuelle. Ils estiment ainsi qu'une telle variabilité nuit à la cohérence nationale et à l'égalité entre élèves.

Aux Pays-Bas, cette éducation débute très tôt, dès l'école maternelle ou l'école primaire, à 4 ou 5 ans. Le programme, progressif, vise à apprendre aux enfants à connaître leurs émotions, à respecter leur corps et celui des autres, à comprendre la notion de consentement et à prévenir les violences et discriminations. Cette approche précoce favorise l'autonomie et la capacité de faire des choix éclairés.

En Allemagne, l'éducation sexuelle, obligatoire depuis plusieurs décennies, commence également à l'école primaire. Elle associe connaissances biologiques, réflexion émotionnelle et apprentissage du respect, contribuant à développer une conscience citoyenne fondée sur les droits individuels et la responsabilité.

Au Canada, où l'éducation relève des provinces, les programmes varient mais partagent une même philosophie inclusive. Au Québec, l'Évars est obligatoire depuis 2018 au sein du cours de Culture et citoyenneté québécoise. De 5 à 15 heures annuelles sont consacrées à l'identité, aux relations saines et à la prévention de la violence et des infections. 💧

« L'exception » catholique ?

Depuis 1959, la loi Debré autorise le financement d'établissements privés dont l'État reconnaît le « caractère propre », c'est à dire la capacité à développer, en plus des enseignements et horaires obligatoires identiques à ceux de l'école publique, des contenus spécifiques, à 95 % de nature religieuse et catholique. En aucun cas les établissements privés sous contrat, et bénéficiant donc de financements publics — qui couvrent l'essentiel de leurs frais de fonctionnement — ne sont donc autorisés à se soustraire aux programmes officiels. Or le nouveau responsable de l'enseignement catholique, Guillaume Prévost, n'a pas hésité, dans une déclaration en septembre, à se prononcer en faveur d'une éducation à la sexualité spécifique dans ses établissements, et pour faire bonne mesure de la prière en classe. D'où une mise au point par le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Edouard Geffray, « un programme, c'est un programme, c'est obligatoire partout. Ce n'est ni discutable, ni négociable, ni amendable ». Reste à vérifier sur le terrain que l'intégralité s'applique dans les écoles privées.

Élise Devieille : « Aborder la sexualité dans ses multiples dimensions » »

Élise Devieille est docteure en sociologie et travaille pour l'association Épicène. Elle est la traductrice du Livre le plus important du monde de Nathalie Simonsson et Yash, manuel suédois d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, destiné aux pré-ados (éditions Goater).

Quels freins n'ont pas permis la mise en place des séances d'éducation à la sexualité ?

Élise Devieille : L'éducation à la sexualité entrée dans les écoles françaises en 1973 est intervenue au départ comme « pompière » dans des situations de crise et non comme une nécessité éducative. Une approche plus globale réclamée par les professionnel·les de terrain a permis de redéfinir son concept dans ses différentes dimensions : biologique, relationnelle et sociale. La loi de 2001 institue ainsi l'éducation à la sexualité comme « *composante essentielle de la construction de la personne et de l'éducation [citoyenne]* » avec un rôle de l'école présenté comme complémentaire de celui de la famille et trois séances annuelles obligatoires pour y aborder les différentes dimensions. Mais moins de 20 % des élèves en bénéficient pour de multiples raisons. Aucun bilan réclamé par l'institution, absence d'un programme scolaire détaillé par classe jusqu'en 2025 et de manuels scolaires, manque de moyens humains avec des équipes éducatives non formées, manque de moyens logistiques avec des emplois du temps surchargés, manque de moyens financiers pour faire appel à des associations externes...

C'est donc de la responsabilité du ministère...

Oui et à tout cela s'ajoute un manque de courage et de volonté politique. Nationalement et localement, on craint les polémiques et les plaintes des parents d'élèves. Les initiatives locales sont souvent critiquées, on veut défendre l'égalité, mais pas trop, la liberté, mais pas trop, l'esprit critique, mais pas trop... Chaque polémique décourage les équipes éducatives de se

lancer dans l'éducation à la sexualité, faute de soutien de leur hiérarchie, et au final, du ministère de l'Éducation nationale.

Une pédagogie de la tolérance suffit-elle ?

La tolérance n'est pas une relation de respect réciproque, c'est un rapport de pouvoir entre une personne qui tolère et une personne qui est tolérée. Or, la personne qui tolère est généralement issue d'une catégorie de population socialement dominante, qui s'octroie le droit de « tolérer », d'accepter à la marge un individu ou un comportement dont on préférerait qu'ils n'existent pas. Or, par exemple les personnes LGBTQIA+ ne veulent pas être « tolérées », elles ne souhaitent pas être « adoubees » par la norme, ni qu'on leur dise « *tu ne me déranges pas, je vais te laisser la vie sauve !* » Elles réclament leur juste droit au respect mutuel.

Que mettre en place alors ?

Deux méthodes pédagogiques suédoises permettent de viser l'égalité, l'émancipation et la liberté. La pédagogie inclusive entend représenter tous les individus avec un égal respect dans la rédaction des textes d'éducation à la sexualité, l'élaboration des exemples et la conception des illustrations pour présenter les sexes, les identités, les sexualités, les modes de vie, à égalité. La pédagogie critique des normes questionne les rapports de pouvoir existant entre les personnes et entre les groupes sociaux. Contrairement à la tolérance, il ne s'agit pas de réclamer le droit d'inclusion des marges à la norme mais de mettre au centre du questionnement la norme elle-même, comment elle est produite et reproduite, les avantages qu'elle procure comme les inégalités qu'elle crée.

« Parler des relations, des sentiments, de l'égalité, de l'émancipation de certaines normes oppressives, d'identité, de genre, etc. »



Comment aborder toutes les dimensions de cette éducation ?

La pratique principale qui permettrait d'aborder la sexualité dans ses multiples dimensions, et pas seulement par la biologie, serait l'application à l'école des trois séances par an et par élève, du CP à la terminale. Si on avait plus de temps, on pourrait parler au plus urgent en parlant des risques et du factuel (anatomie, physiologie, chiffres des violences sexuelles et conjugales, etc.), mais on pourrait aussi déployer un vrai travail éducatif sur les valeurs, l'esprit critique, parler des relations, des sentiments, de l'égalité, de l'émancipation de certaines normes oppressives, d'identité, de genre, etc.

La deuxième piste est bien sûr que l'école ne soit pas la seule actrice de cette éducation. Un effort collectif doit être fourni par l'ensemble des familles et de la société. Les corps intermédiaires, dont les médias – y compris les réseaux sociaux – et la culture, ont aussi par exemple un rôle très important à jouer dans les représentations qui circulent sur les corps, les identités, les sexualités, le consentement... En résumé, nous avons du pain sur la planche ! ♦

Réchauffement climatique

Le coût pour l'Europe évalué

Une étude menée par l'Université de Mannheim en collaboration avec des économistes de la BCE évalue pour la première fois l'impact des conditions météorologiques extrêmes (sécheresses, vagues de chaleur, inondations) sur la production européenne. 126 milliards d'euros de pertes sont projetées d'ici 2029. Au cours de l'été 2025, l'Europe a été frappée par une succession d'événements climatiques d'une intensité inédite – vagues de chaleur, sécheresses prolongées et inondations localisées – dont les répercussions se sont fait sentir dans l'ensemble des secteurs économiques. Une équipe de recherche dirigée par Sehrish Usman à l'Université de Mannheim, en collaboration avec des économistes de la Banque centrale européenne (BCE), a évalué les effets à court et moyen terme de ces perturbations sur la valeur ajoutée brute (VAB) régionale. Leurs conclusions sont sans équivoque : le coût total de ces aléas pourrait atteindre

126 milliards d'euros d'ici 2029. Le rapport précise cependant que les estimations demeurent circonscrites, excluant notamment les feux de forêt majeurs du sud de l'Europe et les interactions complexes entre sécheresse, chaleur et incendies, faute de données suffisantes. Pour l'été 2025, les pertes immédiates sont évaluées à 43 milliards d'euros, soit 0,26 % du Produit intérieur brut (PIB) européen de 2024. En prolongeant ces effets jusqu'en 2029, le coût cumulé pourrait atteindre 126 milliards, équivalant à 0,78 % de la production européenne, en l'absence d'une politique d'adaptation ambitieuse.

Disparités régionales et secteurs vulnérables

La sécheresse s'impose comme le phénomène le plus coûteux (près de 29 milliards d'euros en 2025), devant les vagues de chaleur (6,8 milliards) et les inondations (6,5 milliards). Les

disparités territoriales sont marquées : si tout le continent est concerné, les pays méditerranéens apparaissent comme les plus vulnérables. L'Italie subirait 11,9 milliards d'euros de pertes en 2025, montant porté à 34,2 milliards en 2029 ; la France, 10,1 milliards en 2025 et 33,9 milliards à l'horizon 2029 ; l'Espagne, enfin, 12,2 milliards en 2025 pour 34,8 milliards quatre ans plus

tard. Certains États plus modestes – Chypre, Malte, Bulgarie – enregistraient des pertes dépassant 1 % de leur VAB de 2024. Les pays du Nord et de l'Est, tels que l'Allemagne, la Suède ou le Danemark, demeurent pour l'heure relativement épargnés (environ 2,5 milliards d'euros de pertes estimées pour l'Allemagne), mais la fréquence et la gravité des événements extrêmes progressent également dans ces régions, notamment pour les inondations.

L'étude met en lumière que les dommages ne se limitent pas aux destructions matérielles ou aux récoltes perdues : ils s'étendent à des effets indirects et persistants – ralentissement de la productivité, interruptions de chantiers, perturbations logistiques, déplacements de main-d'œuvre, dégradation des infrastructures de transport et d'énergie. Ces pertes diffuses, souvent invisibles à court terme, fragilisent durablement la compétitivité européenne.

Pertes immédiates et projections

Même dans un scénario quali-

Coût humain également



Les chercheurs et les chercheuses regroupés dans le Lancet Countdown, qui regroupe des scientifiques du monde entier sont à l'origine d'une autre étude sur les conséquences du réchauffement climatique. Elle porte sur le coût humain et évalue à 23 % l'augmentation du nombre de morts liés à la chaleur dans le monde depuis ces trente dernières années, soit plus de 500 000 décès par an. La pollution de l'air en particule fine due aux incendies de forêt est responsable à elle seule de 154 000 décès.

L'étude a pu être réalisée grâce à un vaste réseau, essentiellement universitaire, qui recueille localement les données. Pour les années 2020, elle estime à 84% la hausse du nombre de jours de canicule potentiellement mortels qui n'auraient pas eu lieu sans le réchauffement. L'étude chiffre également le coût pour la production mondiale : en 2024, il s'élève à 639 milliards d'heures de travail potentiellement perdues. L'équivalent de 857 milliards d'euros. Elle souligne enfin que la fermeture de centrales à charbon sauve annuellement 160 000 vies.



Jusqu'en 2029,
le coût cumulé
pourrait atteindre
126 milliards

fié de modéré, reposant sur un seul épisode climatique extrême et ses prolongements jusqu'en 2029, l'impact économique atteint un ordre de grandeur de plusieurs centaines de milliards d'euros. Ce constat invite à repenser la réponse européenne, en privilégiant la prévention, la planification de l'adaptation et la résilience structurelle, plutôt que la simple réparation post-crise. Une perte potentielle équivalente à 0,78 % de la VAB européenne illustre que les dé-règlements climatiques ne constituent plus une perspective lointaine, mais un paramètre immédiat de l'économie réelle. Ils menacent la stabilité de filières entières, interrogent les choix de localisation productive et exacerbent les inégalités régionales face à l'exposition aux risques.

Les chercheurs reconnaissent cependant certaines limites méthodologiques : les incendies de grande ampleur, faute de données exhaustives, ne

sont pas pleinement intégrés, ce qui conduit vraisemblablement à sous-évaluer les coûts réels. De même, l'analyse s'interrompt à l'horizon 2029 et repose sur la projection d'un unique été extrême. Une multiplication ou une intensification de ces événements ferait grimper la facture bien au-delà des estimations actuelles. L'étude reste, enfin, macro-économique, sans déclinaison sectorielle ou par chaîne de valeur, ce qui limite la finesse de l'évaluation.

Enjeux pour la politique et l'adaptation

Les travaux conjoints de l'Université de Mannheim et de la BCE rappellent avec force que l'économie européenne est désormais inscrite dans la temporalité du changement climatique. Sécheresses, inondations et incendies ne constituent plus des accidents isolés, mais des variables structurelles qui façonnent la productivité, les chaînes de valeur et la compétitivité du continent. L'estimation de 126 milliards d'euros de pertes potentielles d'ici 2029

Airparif estime à 8 000 par an les décès prématurés



Lou Mechin est ingénieure relations presse et médiation scientifique à Airparif.

La pollution de l'air a également été étudiée pour ses conséquences sur l'économie et la santé des habitants. Airparif, l'observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France, vient d'évaluer à 28 milliards d'euros par an les impacts économiques de la mauvaise qualité de l'air. Lou Mechin nous explique.

Comment décrire la distinction entre réchauffement climatique et pollution de l'air ?

Ce sont deux choses différentes. Ce qu'on appelle polluant de l'air, ce sont toutes les substances chimiques qu'on retrouve dans l'atmosphère et qui vont avoir un impact sur notre santé. Or, le réchauffement climatique est causé par des gaz à effet de serre qui n'ont pas d'impact direct. Ce n'est pas un problème pour notre santé de respirer du dioxyde de carbone. En revanche, ça participe au réchauffement climatique qui lui pourra avoir de nombreuses conséquences tout à fait désagréables. Pendant les canicules, il y a également des épisodes de pollution à un polluant qui est très particulier qui s'appelle l'ozone de basse altitude. Et qui peut aussi avoir des impacts économiques. Ceux-là nous les avons évalués.

Quels sont donc ces impacts ?

On estime que, en Île-de-France tous les ans, la pollution de l'air a un impact économique de 28 milliards d'euros. Plus de 90 % de ces coûts est concentré sur les impacts sanitaires. Et notamment la mortalité et la morbidité. La mortalité représente les quelques 8 000 décès prématurés par an en Île-de-France à cause de la pollution de l'air. Et du côté de la morbidité, c'est l'apparition et l'aggravation des maladies chroniques qui sont liées à la pollution de l'air.

Y a-t-il des mesures pour réduire ces impacts ?

Oui, tout à fait. L'avantage de la pollution de l'air, c'est que c'est un des rares enjeux environnementaux en amélioration. Les concentrations en polluant de l'air ont diminué en Île-de-France depuis plusieurs dizaines d'années. Airparif participe à l'évaluation des politiques publiques mise en place à des échelles locales et à des échelles plus globales, pour évaluer si effectivement elles ont l'impact positif ou non sur la qualité de l'air. Et on estime que, en 10 ans entre 2010 et 2019, la diminution de ces concentrations en polluant de l'air a permis d'économiser, entre guillemets, un impact économique à hauteur de 71 milliards d'euros. À mettre en comparaison avec le coût de la mise en place de ces mesures qui est de l'ordre, sur ces 10 ans, de 5 milliards d'euros.

n'est pas seulement un constat : elle représente un avertissement. Pour en limiter l'ampleur, l'Europe doit intégrer l'adaptation climatique et la résilience économique au cœur de ses politiques industrielles,

budgétaires et monétaires. Renoncer à cette mutation reviendrait à accepter la vulnérabilité durable de son appareil productif, soumis à des aléas dont la fréquence et l'intensité ne cessent de croître.  Alain Serée

La Voix de Hind Rajab enfant palestinienne de 5 ans

La réalisatrice tunisienne Kaouther Ben Hania est connue pour jouer avec la limite entre le film de fiction et le documentaire. Son dernier long métrage *La Voix de Hind Rajab*, présenté au festival Cinemed de Montpellier après avoir reçu le Lion d'Argent à la Mostra de Venise, a pour sujet une enfant palestinienne de 5 ans qui, en janvier 2024, fuit avec sa famille le quartier de Tel Al-Hawa, sous les tirs de chars de l'armée israélienne. Tante, oncle et quatre cousins meurent dans la voiture, ainsi que sa cousine qui a cependant eu le temps d'appeler le Croissant-Rouge palestinien. Pendant plus de trois heures, en attendant de lui envoyer une ambulance, les humanitaires restent au téléphone avec l'enfant, coincée dans la voiture, entourée des corps de sa famille.

Kaouther Ben Hania a décidé de raconter leur histoire afin que cette enfant ne soit pas qu'un chiffre, qu'une statistique, trop consciente de l'insensibilité des gens par rapport aux images de Gaza partagées sur les réseaux, devenues presque une banalité. « Ce film, j'aurais préféré ne pas ressentir le besoin de le faire » avoue-t-elle.

Après avoir contacté le Croissant-Rouge afin d'obtenir les enregistrements des appels, la cinéaste contacte la mère de Hind Rajab, qui prend très vite part au projet et dont un extrait d'interview avec la réalisatrice est ajouté au film. « Je savais qu'on allait atterrir dans la réalité » dit cette dernière. Elle a également rencontré les « vrais » protagonistes du drame. Ils ont collaboré au scénario et ont été mis en contact avec les acteurs et actrices, tous palestiniens et palestiniennes et « en mission pour raconter cette histoire ». Sortie en salles en France le 26 novembre. **Élisabeth Pan**



Feydeau encore et toujours

Aurore Fattier, qui dirige la Comédie de Caen, a créé en octobre dernier une version des plus contemporaines du Dindon de Georges Feydeau avec l'intention de mêler « un féminisme astucieux et irrévérencieux » à ce vaudeville si représentatif de l'apogée du mâle bourgeois de notre Troisième République. La pièce, reprise du 19 au 30 novembre au Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis, tourne en janvier à Orléans (le 15), Marseille (le 24) et Valence (le 29) avant d'être présentée le 26 mars à Reims puis en Belgique en avril.



© THEATRE-NUJA

Hommage à Fernand Braudel

L'historien est décédé il y a quarante ans, un anniversaire que la fondation Maison des sciences de l'homme ne pouvait laisser passer.

Les 27 et 28 novembre, un colloque international réunira des chercheuses et chercheurs du monde entier (M'hamed Qualdi, Mihoko Oka, Derin Terzioglu, Iris Kantor, Giuseppe Marcocci...) sous la présidence du professeur Sanjay Subrahmanyam (Université de Californie). Le thème, *Les mondes de Fernand Braudel, Histoire globale, histoire connectée*, dit assez que le colloque se placera sur une relecture contemporaine de l'œuvre de l'historien. Une nouvelle édition de *L'Histoire, mesure du monde* sera présentée à cette occasion.



© BFI

Lumière et danse

La première fut un succès, la seconde saison est programmée. Dan(s)e la lumière, accueillie par la Fondation EDF, rue Juliette Récamier à Paris 6^e, propose des représentations chorégraphiques de nombreuses compagnies prestigieuses (Israel Galvan, Mounia Nassangar, Robyn Orlin, Preļjocaj Junior...). Saïdo Lehlou, chorégraphe et co-directeur du Centre chorégraphique national de Rennes, invitera, en première partie, des interprètes de genres « d'une intensité rare », du hip-hop au flamenco. Une exposition d'œuvres de sept artistes contemporains (François Morellet, Andy de Groot, Carolyn Carlson, Christian Rizzo...), réunies autour du travail du matériau lumineux et de la danse, complète cette édition.

Du 4 novembre au 31 janvier 2026.

Primed à Marseille

Le 29e Primed, festival de la Méditerranée en images, revient à Marseille du 29 novembre au 6 décembre. 25 films documentaires ont été sélectionnés et Valérie Gerbault, la présidente du festival, s'en excuse presque : « nous aimerions bien trouver des films légers mais ça devient de plus en plus compliqué ». Mais la volonté est de poser les problématiques à

travers le regard des documentaristes, pas « d'y apporter des réponses ». En témoigne par exemple le choix de *Vie et mort à Gaza* sur la survie de quatre Gazaouis sous les bombes et, en parallèle, celui de Holding Liat sur le combat d'une famille israélienne pour faire libérer un otage du Hamas.



Zombis, le retour

Il inspire la littérature et les films d'horreur, mais le zombi ne se limite pas à la figure du « mort vivant ». L'exposition du musée des Confluences à Lyon remonte à son apparition à Haïti, sous l'angle intime de la translation des croyances et des cultures, entre traditions d'Afrique de l'Ouest, syncrétisme religieux dans le contexte de la traite négrière de l'Atlantique, et connaissances autochtones caribéennes. Autant de racines composant une figure com-

plexe, riche en symboles, qu'éclairent des objets liés à la pratique de la zombification dans le vaudou haïtien. Première coopération du musée avec le Quai Branly Paris,

l'exposition Zombis, aux origines est enrichie de pièces issues des collections lyonnaises. Jusqu'au 16 août 2026.



© Musée des Confluences, Bertrand Striffler

Arts numériques en biennale Néo



La Biennale Néo consacrée « aux arts numériques, aux performances audiovisuelles, au spectacle vivant en prise avec les nouvelles technologies ainsi

qu'aux rapports entre arts et sciences » tient son édition 2025 dans toute l'Île-de-France. La grande exposition, *Illusions retrouvées*, se tient au Centquatre-Paris jusqu'au 11 janvier 2026. Son ambition est de montrer l'illusion comme un outil critique, spéculatif, poétique. Une trentaine d'œuvres croisent intelligences artificielles, nature régénérée et sciences-fictions positives pour explorer anciennes et nouvelles utopies.

Le 5 décembre, la biennale accueillera entre autres le projet ORBIT_E du musée des beaux-arts de Locle en Suisse. Au cœur du projet, la page web de l'artiste mexicain Canek ZAPATA qui génère des collages numériques en temps réel, « un flux continu de compositions, une spirale de défilement sans fin » produite à partir d'une base de données regroupant les œuvres de 28 artistes. Le programme sur biennalenemo.fr

Mémorial de Rivesaltes : un « atelier de citoyenneté »

Voilà dix ans que le Mémorial de Rivesaltes a fait resurgir le souvenir des populations « indésirables » que l'État français y a enfermées. Un nouveau parcours verra le jour en 2026.

C'est le dixième anniversaire du Mémorial de Rivesaltes. Le camp militaire a été utilisé par l'État français comme lieu de rétention entre 1941 et 1942, de 1945 à 1948 et de 1962 à 1966. Républicains espagnols, Juifs étrangers, Nomades, constituent l'essentiel de la population qui y a été enfermée. Après la Libération, il fut un important camp de prisonniers de guerre allemands. Il sert de prison pour les combattants du FLN après l'indépendance de l'Algérie, avant de devenir le principal « centre de transit » pour les harkis, jusqu'en 1964. Des militaires guinéens, malgaches et vietnamiens y sont ensuite démobilisés. Au total plus de 60 000 personnes sont passées par le camp de Rivesaltes et sans une lutte citoyenne qui dura plus de vingt ans, la mémoire du site aurait été enfouie parmi les ruines des baraquements disséminés sur une petite surface d'une plaine immense, aride et désolée, des Pyrénées orientales. Éloignée de tous les regards, idéale pour y enfermer les individus considérés comme « indésirables ».

« Un lieu de conscience »

« Quand il a ouvert en 2015, le Mémorial n'était pas simplement un bâtiment au milieu des baraquements. Il était un pari pour que ce lieu de violence administrative, d'absurdité bureaucratique, puisse devenir un lieu de pensée, un lieu de conscience » explique Céline Sala-Pons, directrice du site. Témoin du « désastre de la violence administrative et de la discrimination », le Mémorial est un lieu nécessaire « dont la visite enseigne la noirceur et la cruauté de l'exclusion aléatoire, comme un contre point aux tentations politiques qui s'affirment de plus en plus en Europe » affirme-elle.

Ni tristesse, ni solennité écrasante pourtant dans ce Mémorial. La mémoire y est bien vivante. Cela implique de documenter : « continuer à archiver le présent pour demain parce que la mémoire ce n'est pas une nostalgie, c'est une matière vivante et un futur



Les salles du Mémorial sont construites sous terre, sans emprise sur le paysage.

en construction ». Et de transmettre : « redoubler d'efforts pour porter cette histoire dans les écoles, dans les universités, dans les médias et faire de Rivesaltes un lieu ressource pour la jeunesse, pour l'éducation citoyenne mais aussi pour la démocratie ». Chose rare, aujourd'hui la moitié de son public a moins de 18 ans.

Rendre visible le traitement réservé aux rafles passe par les historiens, scientifiques, descendants. Les documents, les rencontres, les colloques, les objets et les photographies exhumées racontent. Et les artistes invités transforment les silences.

Avec son dixième anniversaire, « l'acte 2 »

Mémorial ouvre de grands travaux pour créer un nouveau parcours de l'exposition permanente, enrichi de nouveaux contenus. Pour un montant de plus de 2,6 M€, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Occitanie et avec le soutien de l'Europe, les travaux devraient s'achever au printemps 2026. La refonte scénographique prévoit des parcours différenciés, des textes en langage simplifié, en plusieurs langues, une diversification des formats (audio, vidéo, manipulation d'objets) et un espace de médiation. « Plus qu'un musée, le Mémorial devient ainsi un atelier de citoyenneté, un lieu d'apprentissage de la complexité, où l'histoire est un levier de vigilance face aux discours de haine, de rejet ou de simplification qui menacent nos sociétés. » ♦

Véronique Giraud

La disparition des témoins

« Comment aujourd'hui transmettre la mémoire avec les témoins qui disparaissent ? Voilà une de mes missions centrales » affirme Céline Sala Pons. Le lieu a un rôle à jouer dans la construction des consciences et des résistances. Un conseil scientifique est associé à la destinée du Mémorial, désormais inscrit dans les réseaux transfrontaliers et européens de la recherche. Les partenariats avec les universités se sont renforcés, chercheurs et étudiants sont régulièrement accueillis. Le Mémorial s'est également investi dans la recherche didactique avec la création en 2023 d'un conseil pédagogique à l'origine de colloques et de publications.

Ces églises transformées en lieux culturels

Des lieux de culte désacralisés sont devenus des institutions culturelles dans plusieurs villes de France. Tour d'horizon à l'occasion des 120 ans de la loi sur la laïcité. La désaffectation des fidèles pour les pratiques religieuses se confirme de décennies en décennies. Face à la faible fréquentation des lieux de culte, plusieurs églises, chapelles ou lieux monastiques ont été désacralisées et récupérées par leurs propriétaires, le plus souvent des communes.

La loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, qui fête ses 120 ans, autorise en effet une désacralisation en cas de non-célébration du culte ou insuffisance d'entretien. Depuis la promulgation de la loi, 255 églises et lieux de culte ont ainsi été désacralisés ou déclarés désaffectés. Rénovés, adaptés ou repensés par des cabinets d'architecte, plusieurs d'entre eux ont été transformés en centres d'art contemporain, lieux d'exposition, scènes d'art vivant. Non sans mal, car les rénovations coûtent cher.

Inauguré le 3 juillet dernier, le centre culturel Simone Veil de Sarcelles en sait quelque chose. En 2015, l'Ehpad du Cèdre bleu quitte l'ancien dispensaire de l'ordre du Saint-Sacrement et sa chapelle qui intéresse la ville. Elle va confier à l'architecte Patrick Mauger sa transformation en auditorium alors que les autres bâtiments sont destinés au conservatoire, à des ateliers d'art et à une médiathèque. Un pavillon adjacent accueille l'atelier théâtre et des résidences d'artistes. Le budget global dépasse les 11 millions d'euros. La Maison des arts, de la culture et des associations programme des concerts (l'auteur compositeur Raphaël en janvier) et la Biennale internationale de la gravure (du 22 novembre au 7 décembre).

Des églises désacralisées

Le mois précédent, c'est Saint-Anne à Montpellier, principale église néo-gothique dans le centre historique, qui a rouvert ses portes. Désacralisée à la fin des années 1980, accueillant des



manifestations culturelles diverses, dont de très belles expositions comme celles de Gérard Garouste, Hervé Di Rosa ou Chiharu Shiota, elle a dû fermer en 2017 en raison de

la fragilité du bâtiment. Grâce à 4,7 millions d'euros d'investissement intégralement assumés par la ville, le Carré Sainte-Anne a offert son immense nef de 600 m² en juin dernier pour une exposition monumentale *Adventice* (jusqu'au 4 janvier) de l'artiste JR.

La capitale languedocienne a également investi la grande chapelle de l'ancien hôpital Saint-Charles. Convertie en Maison des chœurs, elle accueille des répétitions de l'orchestre national de Montpellier et des concerts. Et inauguré en avril dernier un nouveau centre culturel, la chapelle de Nazareth.

Abbayes et monastères

L'Abbaye royale de Fontevraud, près de Saumur, est le plus grand site monastique d'Europe. Prison jusqu'au XIX^e siècle, le vaste ensemble est

Avignon, cultuel et culturel



Accueillant le plus grand festival d'arts vivants d'Europe, l'ancienne cité papale abonde en églises, cloîtres, chapelles et autres lieux de culte où se déroulent spectacles et expositions. Plusieurs d'entre eux ont été désacralisés et accueillent aujourd'hui les spectacles du festival, comme l'église des Célestins, le cloître des Carmes et la chapelle des Pénitents blancs. Le musée lapidaire de la ville est installé dans l'ancienne chapelle du Collège des Jésuites. Plus des deux tiers des édifices religieux du centre historique font place à des spectacles, mais tous ne sont pas désacralisés.

Le cas des bâtiments de l'ordre des Antonins, qui fut l'un des plus fastueux d'Avignon, est singulier. C'est en effet la Révolution française qui désacralisa les lieux. Sa chapelle devient centre culturel américain en 1970. Après sa rénovation par des particuliers, elle accueille aujourd'hui le théâtre La Factory.



L'exposition collective *Adventure* de l'artiste JR au Carré Sainte-Anne de Montpellier

aujourd'hui géré par le Centre culturel de l'Ouest (CCO) créé par la Région Pays-de-la-Loire en 1975. Hébergeant un musée d'art moderne qui possède des œuvres de Toulouse-Lautrec à Germaine Richier en passant par Degas, Van Dongen, Derain... l'abbaye est également lieu de concerts et de résidence pour artistes.

Comme, à 30 kilomètres au nord de Paris, l'Abbaye de Royaumont, haut-lieu culturel depuis les années 1930. À cette époque, sous l'impulsion du Front populaire, Henry et Isabel Gouin, riches propriétaires de l'ancien monastère cistercien jadis occupé par l'industrie textile, décident d'en faire un lieu nouveau. Ancêtre des futures résidences d'artistes, l'abbaye va accueillir le Foyer de Royau-

mont, lieu de travail et de repos pour artistes et intellectuels. Mais peu à peu, la fondation manque de budget et le département du Val-d'Oise va prendre le relai, axant le travail sur la musique, la chorégraphie et la poésie. Y séjourneront notamment l'ensemble Pygmalion de Raphaël Pichon et la chorégraphe américaine Susan Buirge qui a participé à l'introduction de la danse contemporaine en France. En plus des résidences, des concerts sont programmés tous les dimanches.

Le monastère royal de Brou, à Bourg-en-Bresse, est devenu civil en 1906 suite à la loi de laïcité et transformé immédiatement en lieu culturel. Musée municipal depuis 1922. Réaménagé entre 2018 et 2022, le monastère propose également des expositions temporaires et

Les bâtiments des Ursulines

Fondé par l'italienne Angèle Merici, née en 1474, l'ordre des Ursulines avait pour vocation l'éducation des jeunes filles, ce qui en fit un des plus répandus en France. Aujourd'hui nombre de ses bâtiments ont été rendus à la vie civile et transformés en lieux culturels.

À la fois Scène nationale et Centre d'art contemporain, le Carré de Château-Gonthier, en Mayenne, peut s'enorgueillir de posséder deux labels nationaux prestigieux de la culture. Grâce à son théâtre construit en 1999 dans le couvent des Ursulines et ses espaces d'exposition de la chapelle du Genêtail datant du XII^e siècle. Cette dernière ne rouvrira qu'en 2026, le temps d'une nouvelle réhabilitation du centre d'art accueilli provisoirement dans les bâtiments voisins du « 4 bis ».

Dans le Gard, c'est la chapelle des Ursulines de Sommières qui abrite aujourd'hui l'Espace Lawrence Durrell, du nom de l'écrivain britannique qui a séjourné dans la ville, avec un espace d'exposition de 107 m² et une médiathèque.

À Montpezat-de-Quercy, une médiathèque et une école de musique occupent le couvent. À Macon, c'est un musée municipal ouvert en 1968. À Clermont-Ferrand, les bâtiments de la congrégation sont devenus le musée d'art Roger-Quilliot qui renferme plus de deux mille œuvres d'arts plastiques et décoratifs.

L'ensemble le plus notable est sans doute à Montpellier. Le couvent des Ursulines, situé dans le centre historique, est aujourd'hui Agora, Cité internationale de la danse. Acheté par la ville en 1980, Agora dispose d'un atelier de construction, d'hébergements pour les artistes, de salles de répétition, d'une salle de spectacle doublée l'été de l'espace en plein air du cloître.

À la direction de son Centre chorégraphique national (CCN) on a pu voir des chorégraphes prestigieux comme Dominique Bagouet ou Mathilde Monnier. La Cité internationale accueille toute l'année des compagnies, des artistes et offre une riche programmation. Cette ancienne prison pour femmes, puis de la Gestapo, est également le siège du festival international Montpellier Danse, le plus important festival de danse contemporaine en France.



une programmation d'arts vivants. Jusqu'au 8 mars 2026, on peut y voir une exposition d'art contemporain *Incarnations*, corps à corps réalisés à partir des collections du macLyon. Le corps est largement représenté et mis en scène dans l'art « *mais aussi utilisé comme outil ou support de créations, il est au cœur de l'acte créatif* » explique les organisateurs.

Et tant d'autres lieux

Des dizaines d'autres lieux anciennement cultuels offrent aujourd'hui en France des acti-

vités artistiques variés. À Bordeaux, l'Utopia, seul cinéma art et essai du centre-ville, occupe de ses cinq salles les bâtiments de l'ancienne église Saint-Siméon depuis 1999. La Chapelle de Clairefontaine, dans la commune éponyme en Yvelines, fête ses dix ans en organisant une exposition *Témoigner*, créer au mois de novembre. Le Carré Saint-Cyr à Vaudreuil, en Normandie, est dédié à l'artisanat d'art. Trois églises désacralisées de Toulouse sont lieux de concerts, d'expositions et de soirées électro. ♦ Véronique Giraud

Fernando Leòn de Aranoa : « Plus l'humanité est dramatique, plus l'humour est fort »

Célébré en octobre dernier par une rétrospective intégrale de ses longs métrages au festival Cinemed de Montpellier, Fernando Leòn de Aranoa manie l'humour dans des situations sociales tragiques par ses films qui témoignent aussi de l'immense amour que le cinéaste porte à ses acteurs.

Vous insistez sur le travail de documentation, aussi bien pour vos documentaires que pour vos fictions. Comment naviguez-vous entre imaginaire et information ?

C'est intéressant, parce que la limite n'est jamais claire. Les deux doivent travailler ensemble, d'un côté l'imagination, de l'autre côté la réalité ou les recherches que j'ai faites. Elles interagissent d'une façon qui n'est pas toujours facile à prédire. Parfois ça fonctionne, parfois ça ne fonctionne pas, mais ce qui est certain, c'est que la réalité nourrit l'imagination. Et parfois on trouve, dans de vraies personnes, peut-être juste une réplique, peut-être quelque chose qu'elles ont dit, ou la façon dont elles l'ont dit, quelque chose qui finira dans le script ou dans le personnage. J'adore l'imagination, c'est très amusant de s'imaginer quelque chose et qu'elle se réalise ensuite, j'adore aussi la réalité. Pour moi, les deux sont géniales, et j'essaie de les faire fonctionner ensemble. Mais c'est dur à dire, il n'y a pas de formule précise.

L'humour et la dérision tiennent une grande place dans vos films qui décrivent souvent des situations particulièrement dramatiques. Est-ce que l'humour ajoute une dimension à la fiction ?

L'humour fait partie de la vie. Ce n'est pas tant que j'essaie de mettre de l'humour dans mes films pour obtenir une réaction ou pour faire que le spectateur se sente mieux, l'humour est juste là. Et parfois, j'ai l'impression que plus l'humanité est dramatique, plus l'humour est fort. Je pense qu'ils fonctionnent ensemble et, encore une fois, l'humour fait partie de la vie. Donc quand j'écris un script, une

séquence, et que je traite un personnage dans une situation qui est parfois difficile ou dramatique, l'humour est là. Il apparaît, c'est comme si je ne pouvais pas l'arrêter, il arrive juste. Ce n'est pas planifié.

Le spectateur se retrouve dans la dimension sociale de vos films.

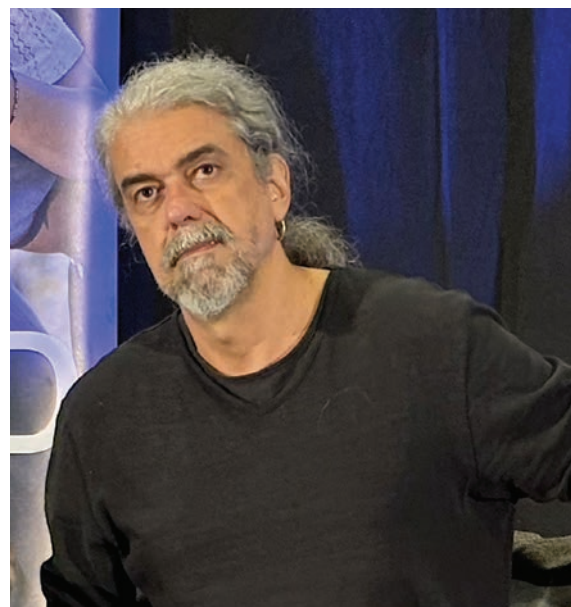
Quel est le secret ?

Je pense que l'identification dans un film vient toujours des personnages. C'est toujours les personnages. Si vous tenez à eux, vous allez rester assis dans le cinéma pour regarder le film. Si vous n'avez aucune affection pour eux, autant oublier. Lorsqu'on écrit, il faut être attaché à ses personnages, sinon comment peut-on s'attendre à ce que le public s'attache à eux ensuite ? Donc quand on écrit, il faut établir une sorte de connexion personnelle avec les personnages et les apprécier. Parfois on en arrive à les aimer. Pas toujours, mais parfois. Et je pense que c'est important. Et si ça arrive, si ça arrive lorsqu'on écrit un script... on peut se dire que ça arrivera plus tard, mais si ça n'arrive pas en écrivant le script, ça n'arrivera jamais plus tard. Je pense que ça fait partie de cette connexion personnelle avec le personnage lors de l'écriture, je pense que c'est comme ça qu'on fait. Et parfois, avec un peu de chance, peut-être que l'audience est de leur côté, tient à eux.

Vos scénarios sont précis, votre direction d'acteur rigoureuse.

Avez-vous le film intégralement en tête lors du tournage ?

Oui, complètement. Parfois, j'en rigole même en disant, avant de faire le film : « J'ai déjà vu le film, et je dois dire qu'il est très bon ! » Mais



Né en 1968 à Madrid, Fernando Leòn de Aranoa est l'auteur de films largement primés, de *Perfect Day* (avec Guillermo del Toro, Tim Robbins et Mélanie Thierry) à *Escobar et Buen Patron* (les deux avec Javier Bardem).

c'est également très difficile de travailler comme ça. J'ai le film en tête, ce qui est très bien parce que j'ai une idée très claire de ce que je veux faire, mais c'est aussi un souci, parce que c'est si limpide qu'il faut que tout soit exactement comme c'est dans ma tête. Et parfois, ce n'est pas facile à cause de beaucoup de raisons différentes. Je parle des localisations, des costumes et, évidemment, des personnages et des performances. Et puis on se débrouille, et je fais de mon mieux pour atteindre ce que j'ai en tête. Mais je dois aussi comprendre que les partenaires et les acteurs amènent de très bonnes idées qu'il serait stupide d'ignorer. Je dois garder l'esprit ouvert pour eux et pour toute l'équipe de tournage, mais surtout pour les acteurs qui amènent parfois de magnifiques idées et suggestions pour leurs personnages, pour leurs textes. Je dois me rappeler de rester ouvert à ça parce que c'est important. ♦

Propos recueillis par Élisabeth Pan



SOCIÉTAIRE CASDEN, C'EST LA CLASSE !

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier⁽¹⁾ et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.



La banque coopérative
de la Fonction publique

Rendez-vous sur **casden.fr*** ou retrouvez-nous chez



*Coût de connexion selon votre opérateur.

⁽¹⁾Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. • Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Conception : •becoming • Crédits photos : SolAir • Illustrations : ©Frédéric Rébena • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Ne pas jeter sur la voie publique.



**Éduqué.e.s
aujourd'hui,
plus libres
demain.**



Droit à une éducation
publique de qualité,
tout au long de la vie,
pour toutes et tous.



Éducation à
la citoyenneté et à la
solidarité internationale



Vivre ensemble
et réduction des
inégalités



**Solidarité
Laïque**



Soutenez nos actions
sur solidarite-laique.org

